



## Rapport d'orientation budgétaire 2026

### Introduction

Le présent rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte marqué par des enjeux financiers et stratégiques déterminants pour l'avenir de notre communauté de communes Forez-Est (CC Forez Est). Il vise à exposer, de manière transparente et rigoureuse, les grandes lignes de notre politique budgétaire pour l'exercice à venir, en articulant équilibre financier et ambition territoriale pour **notre collectivité**.

Ce rapport a pour vocation d'éclairer les choix opérés **par les élus**, en mettant en lumière les priorités retenues pour répondre aux besoins de **notre population et de nos entreprises**, tout en garantissant la pérennité de nos services publics. Dans un contexte politique national inédit dans la cinquième République Il s'appuie sur une analyse approfondie des contraintes économiques, des opportunités locales et des attentes citoyennes, afin de proposer une feuille de route cohérente et réaliste en lien avec notre projet de territoire.

Destiné aux élus, aux agents et aux habitants, ce rapport constitue un outil de travail essentiel pour comprendre les arbitrages effectués et les orientations qui structureront notre action publique dans les mois à venir. Son élaboration a mobilisé l'expertise de toutes les directions, dans un souci constant de concertation et de responsabilité collective.

### 1– ROB 2026 : LE CONTEXTE

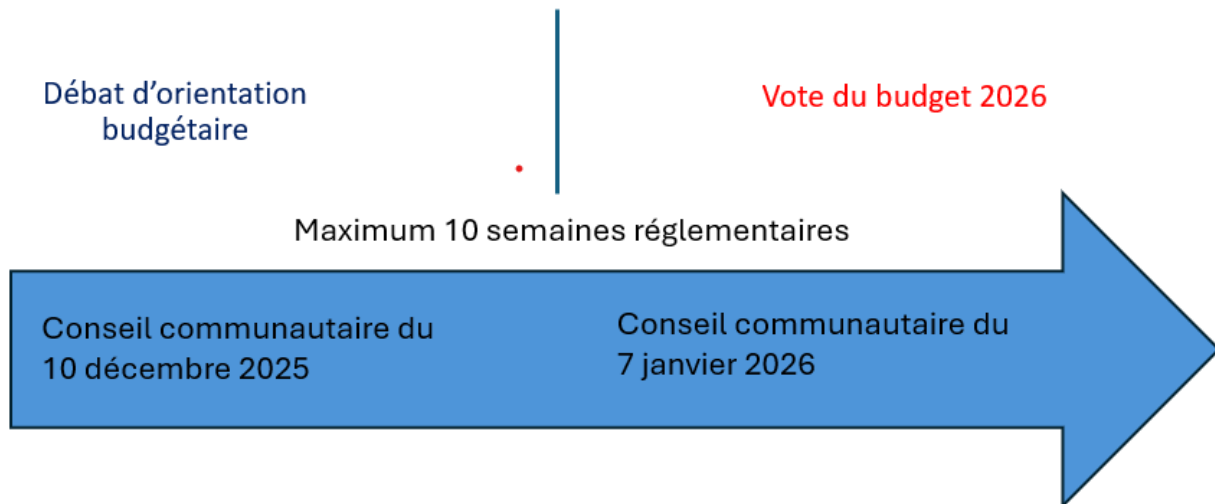
Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les établissements publics à fiscalité propre qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

A la suite du passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024, les délais de convocation et de communication des documents budgétaires sont modifiés par l'article L.5217- 10-4 du CGCT.

Ainsi, la tenue du DOB doit avoir lieu désormais dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif (en lieu et place de 2 mois) et les documents afférents au projet de budget primitif doivent désormais être transmis aux élus 12 jours au moins avant la date de vote du budget par l'assemblée délibérante.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

#### Chronologie budgétaire pour la CC Forez-Est :

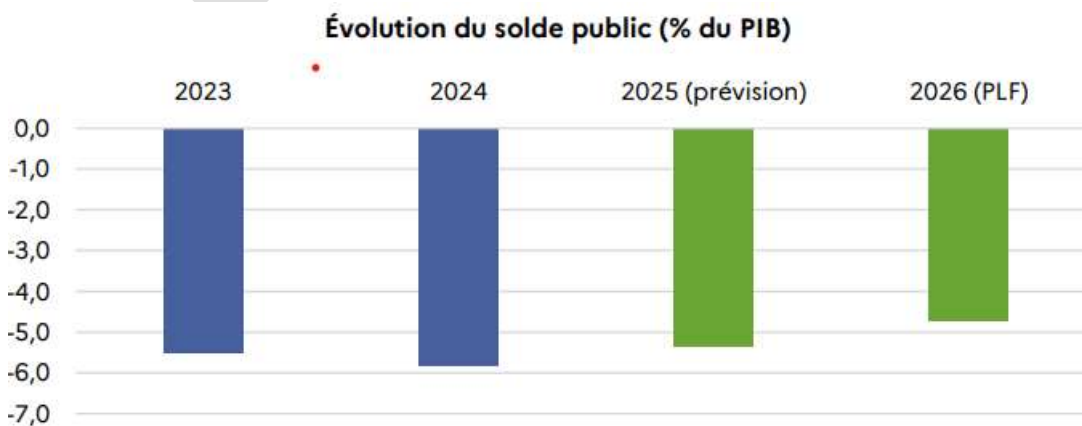


Ce calendrier implique donc une transmission des documents budgétaires aux élus en vue du vote du budget primitif 2026 au plus tard au 26 décembre 2025.

## **2- ROB 2026 : LES POINTS CLES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2026**

Le PLF 2026 vise à concilier le triple objectif de financer les priorités stratégiques du pays, de préserver son modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires. Il a également pour ambition de poursuivre le nécessaire effort de consolidation des comptes publics, conformément aux engagements européens de la France.

Ainsi, en 2026, le déficit public atteindrait -4,7% du PIB, en amélioration de +0.6% de point de PIB par rapport à 2025.



Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une croissance économique de 1.0% pour 2026, après une croissance de 0.7% en 2025. Cette croissance est principalement soutenue par la demande intérieure privée, dans un contexte de dissipation des incertitudes. L'inflation est attendue à 1.3% en 2026 contre 1.1% en 2025.

L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

Les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public.

Ainsi, le volet « collectivités » du PLF 2026 prévoit pour l'instant un total de 4.6 milliards d'euros d'économies à destination des collectivités. Les dispositions principales sont les suivantes :

*Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales de collectivités territoriales (DILICO 2) :*

Ce dispositif, destiné à faire contribuer les collectivités territoriales à hauteur de 2 Md€ (1 Md€ en 2025), est réparti de la manière suivante : 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) à fiscalité propre, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Les modalités de répartition de la contribution des EPCI à fiscalité propre au DILICO sont similaires à celles des communes. Un indice synthétique, fondé sur le potentiel fiscal et le revenu par habitant est calculé pour chaque EPCI. Les EPCI dont l'indice synthétique est supérieur à 80% (110 % en 2025) de l'indice synthétique moyen sont éligibles au dispositif.

La contribution de chaque EPCI reste plafonnée à 2% de ses recettes réelles de fonctionnement (auxquelles sont ajoutées les atténuations de charges et soustraits les atténuations de produits et produits exceptionnels notamment).

**Selon des projections réalisées, la CC Forez-Est serait éligible au DILICO 2 et le montant du prélèvement s'élèverait à environ 400 000 € pour 2026 (avec application du plafonnement à 2% des recettes réelles de fonctionnement).**

Concernant le reversement, le PLF 2026 prévoit d'étaler la restitution sur 5 ans au lieu de 2 ans, à hauteur de 80% des montants prélevés (la fraction de 20% abondant un fonds de péréquation).

Pour chaque catégorie de contributeur, les modalités de reversement du solde de 80% dépendront de l'évolution agrégée de leurs dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice.

Si l'évolution des dépenses est inférieure ou égale à la croissance du PIB en valeur, le solde sera reversé à l'ensemble des contributeurs. Si celle-ci est supérieure à la croissance du PIB, additionné d'un point de pourcentage, aucun solde ne sera reversé.

### L'écrêtement de la part dynamique de la TVA :

L'article 33 du PLF 2026 revient sur la stabilisation en valeur de la TVA en 2025.

L'affectation de cette nouvelle dynamique s'opère dans un cadre maîtrisé : le taux d'évolution du montant transféré est calculé, pour chaque exercice, en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux de l'inflation.

Au titre de l'exercice 2026, cette mesure serait toutefois neutre dans la mesure où la TVA nationale prévisionnelle pour 2025 est prévue à la baisse dans le PLF 2026. Le dispositif d'écrêtement ne s'applique pas en cas de baisse de la TVA nationale.

Pour rappel les fractions de TVA ont été mises en place en 2021 pour ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et en 2023 pour la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). Ces fractions de TVA constituent donc le mécanisme de compensation des pertes de fiscalité liées à la disparition de ces 2 taxes pour les EPCI et les départements. Pour rappel, la compensation de perte du produit de TH pour les communes s'est traduite par le transfert du produit de la part de foncier bâti du département.

En 2026, la CC Forez-Est devrait donc percevoir le même montant de compensation fiscale via la TVA qu'en 2024 et 2025 soit :

- Pour la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : 10 604 805 €
- Pour la compensation liée à la suppression de la CVAE : 3 684 250 €

### Modification des modalités d'attribution du FCTVA :

Actuellement le taux de remboursement du FCTVA est de 16,404% du montant TTC de la dépense éligible.

L'article 32 du PLF 2026 modifie les modalités d'attribution du FCTVA :

- Recentrage de l'assiette des dépenses éligibles sur les seules dépenses d'investissement
- Versements du FCTVA l'année suivant la dépense d'investissement.

Les dépenses 2025 ayant fait l'objet du FCTVA en 2025 et ne pouvant être éligibles deux fois, l'année 2026 serait une année blanche pour le FCTVA. Toutefois le tableau des concours de l'Etat aux collectivités montre une hausse de l'enveloppe affectée au FCTVA (fonds de compensation de la TVA) de 6.8 à 7.9 Md€ ce qui laisse penser à une incohérence avec les dispositions de l'article 32.

**Par prudence, pour la CC Forez-Est, aucun montant de FCTVA n'est inscrit dans les propositions de BP 2026.**

### Anticipation de la suppression progressive de la CVAE :

Le PLF 2025 avait modifié l'article 8 du PLF 2024 en reportant la suppression de la CVA de 3 années :

- Taux de CVAE 2025 : 0,28%
- Taux de CVAE 2026 : 0,28%
- Taux de CVAE 2027 : 0,28%
- Taux de CVAE 2028 : 0,19%
- Taux de CVAE 2029 : 0,09%
- Taux de CVAE 2030 : suppression totale

L'article 11 du PLF 2026 propose de reprendre et d'accélérer la suppression de la CVAE selon l'échéancier ci-dessous :

- Taux de CVAE 2025 : 0,28%
- Taux de CVAE 2026 : 0,19%
- Taux de CVAE 2027 : 0,09%
- Taux de CVAE 2028 : suppression totale

### Création d'un fonds d'investissement pour les territoires :

L'article 74 du PLF 2026 prévoit la création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) : ce dispositif regroupe dans un fonds unique la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV).

Ce regroupement se traduit par une baisse de 200 M€ par rapport aux trois dispositifs précédents.

Par ailleurs, seules seront éligibles à ce dispositif les communes et EPCI qualifiés de ruraux au sens de l'INSEE, les communes de départements d'outre-mer de moins de 35 000 € habitants ainsi que les EPCI d'outre-mer de moins de 150 000 habitants et les communes dont la part de population vivant en quartier politique de la ville (QPV) dépasse le seuil de 10 %, ainsi que les EPCI dont elles sont membres s'ils exercent la compétence politique de la ville (comme cela est prévu actuellement pour la dotation politique de la ville (DPV)).

### Evolution des concours aux collectivités :

Les principales dispositions concernant les collectivités locales sont les suivantes :

- L'augmentation de +5.3 Md€ de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat qui s'établit à 32.58 Md€. Cette hausse est due à l'intégration des montants attribués depuis 2018 sous forme de fraction de TVA aux régions. Ainsi le montant de la DGF est bien gelé en valeur en 2026

- Reconstitution de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- Une hausse de l'enveloppe affectée au FCTVA (fonds de compensation de la TVA) de 6.8 à 7.9 Md€ (malgré le recentrage de l'éligibilité au FCTVA en investissement).
- Baisse de 25% de la compensation par l'Etat de la baisse de 50% des valeurs locatives foncières des établissements industriels y compris le dynamisme de ces valeurs locatives.

	2025	2026	Evolution
Enveloppe globale de DGF (dotation globale de fonctionnement)	27,25 Md€	32,58 Md€	+5,33 Md€ (soit +20%)
Enveloppe globale de DSU (dotation de solidarité urbaine)	2,84 Md€	2,84 Md€	0 Md€ (soit +0%)
Enveloppe globale de DSR (dotation de solidarité rurale)	2,44 Md€	2,44 Md€	0 Md€ (soit +0%)
FCTVA	6,8 M€	7,9 Md€	+1,1 M€ (soit +16%)
Dotation élu local	0,124 Md€	0,124 Md€	0 Md€ (soit +0%)
Compensation pour réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et CFE des locaux industriels	4,29 Md€	3,50 Md€	-0,79 Md€ (soit -18%)

### 3- ROB 2026 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

#### 1. Evolution de la fiscalité et de la DGF

##### Fiscalité :

En 2025, la revalorisation des bases s'est établie à 1.7% à l'échelle nationale. Toutefois, la vitalité du tissu local de la CC Forez-Est permet d'envisager une évolution supérieure à ce taux, tout en gardant une approche prudente et raisonnée de l'évolution de la fiscalité

L'hypothèse d'évolution retenue pour l'évolution des bases fiscales en 2026 est de + 2% ce qui représente un produit supplémentaire de fiscalité en 2026 de près de 190 000 € pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les deux taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises (CFE) par rapport au produit notifié 2025 (+103 448 € par rapport au BP 2025).

Pour rappel, les taux appliqués sur le territoire de la CC Forez-Est sont les suivants :

- Taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) 25,69 %
- Taux de taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) 2,42 %
- Taux de taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) 2,55 %
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires 10.76 %

En l'état actuel de la proposition de BP 2026, ces taux restent inchangés en 2026.

En ce qui concerne la CVAE, la proposition inscrite au budget 2026 relative à la fraction de TVA nationale en compensation de la suppression de la CVAE est reconduite pour 3 600 000 € (3 604 805 € perçu en 2024) conformément aux dispositions du PLF 2026.

Le produit de TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) est reconduit pour le montant notifié en 2025 (786 904 €).

Le produit des IFR (impositions forfaitaires des entreprises de réseaux) est reconduit pour le montant notifié en 2025 (460 582 €).

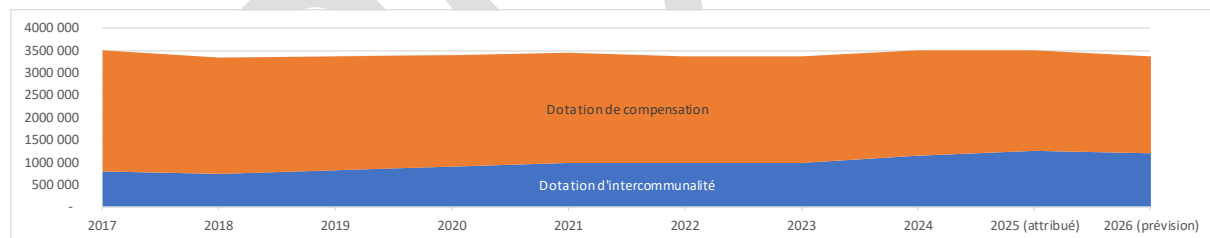
La prévision relative au produit de taxe GEMAPI est reconduite à hauteur de 750 000 € comme en 2025.

La fraction de TVA perçue par la CC Forez-Est en remplacement du produit de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est inscrite à hauteur de 10 600 000 € (10 604 805 € perçu en 2024) conformément aux dispositions du PLF 2026.

**Dotation globale de fonctionnement (DGF) :**

En 2025, le montant de la DGF (dotation d'intercommunalité + dotation de compensation) notifiée à la CC Forez-Est s'élève à 3 512 642 €. Pour 2026, la prévision s'établit à 3 380 000 € ce qui correspond à une prévision prudente basée notamment sur la constatation de la baisse de la dotation de compensation des EPCI constatée depuis deux ans.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (attribué)	2026 (prévision)
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	794 516	736 855	813 974	898 160	988 482	971 936	987 921	1 144 918	1 252 108	1 200 000
<b>Dotation de compensation</b>	2 709 907	2 608 855	2 548 798	2 502 198	2 452 919	2 399 113	2 385 184	2 345 713	2 260 534	2 180 000
<b>Total dotations :</b>	<b>3 504 423</b>	<b>3 345 710</b>	<b>3 362 772</b>	<b>3 400 358</b>	<b>3 441 401</b>	<b>3 371 049</b>	<b>3 373 105</b>	<b>3 490 631</b>	<b>3 512 642</b>	<b>3 380 000</b>



**Synthèse des prévisions des recettes de fiscalité et de dotations :**

En synthèse, les prévisions en recettes de fiscalité et dotations diminuent de 176 556 € par rapport aux recettes notifiées en 2025.

	Produit notifié 2025	2026	Evolution
Produits fiscaux (TH-TFB-TFNB-CFE) <b>Hypothèse d'évolution des bases de +2%</b>	9 493 727 €	9 683 382 €	+189 655 €
TASCOM + IFER <b>Produits notifiés 2025</b>	1 247 486 €	1 247 486 €	-
GEMAPI	750 000 €	750 000 €	-
Fraction de TVA TH et CVAE <b>Produits 2024 retenus pour BP 2026</b>	14 433 569 €	14 200 000 €	-233 569 €
DGF	3 512 642 €	3 380 000 €	-132 642 €
<b>Total</b>	<b>29 437 424 €</b>	<b>29 260 868 €</b>	<b>-176 556 €</b>

## 2. Les tarifications du budget principal et des budgets annexes sans autonomie financière

En complément des recettes fiscales et des dotations, le financement de l'activité de la CC Forez-Est continuera à s'appuyer en 2026 sur une pluralité d'autres ressources :

- Les participations (tarifs) acquittés par les usagers de certains services :
  - Multi-accueil
  - Piscine de Feurs : la piscine sera fermée pour travaux sur l'ensemble de l'exercice 2026. Aucune recette n'a été inscrite dans les propositions de BP 2026, ce qui représente une baisse de recette de 190 000 € par rapport au BP 2025
  - Ludothèque
  - Aire d'accueil des gens du voyage
- Les recettes tirées de la valorisation du patrimoine de la collectivité
  - Locations de salles, baux à ferme
  - Locations de locaux professionnels

### Refacturation de coûts de personnel aux budgets annexes eau et assainissement :

Dans le cadre du transfert à la CC Forez-Est des compétences eau et assainissement, les services support (finances, ressources humaines, service juridique notamment) ont été fortement mobilisés en 2025 pour préparer ce transfert.

Une quote-part de ces temps de travail, estimée à 200 000 €, et a été inscrite en recettes (chapitre 70) au budget principal et à hauteur de 100 000 € en dépenses pour chaque budget annexe eau et assainissement.

## 3. Synthèse des propositions 2025 pour la section de fonctionnement du budget principal

Au 27 octobre 2025 et en synthèse de l'équilibre budgétaire après arbitrages, les propositions en section de fonctionnement du budget principal permettent de dégager un autofinancement de 800 000 € (en baisse de 6 920 420 € par rapport à 2025). Pour rappel, le projet de BP 2026, qui sera voté le 7 janvier 2026 est construit sans report ni reprises de résultats des années antérieures. Le BP 2025 s'équilibrait avec la reprise de l'excédent 2024 de 8 273 510 € qui permettait d'inscrire un virement à la section de fonctionnement de 7 720 420 €.

A ce stade de la préparation budgétaire, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement présente une baisse de -3.9 % par rapport aux prévisions du BP 2025 tandis que les recettes réelles de fonctionnement diminuent de - 0.1 % par rapport au BP 2025.

La capacité d'autofinancement brute s'élève ainsi à 4 004 100 €, en hausse de 1 257 190 € par rapport au BP 2025.

FONCTIONNEMENT									
Chapitre	DEPENSES				Chapitre	RECETTES			
	BP 2025 + résultats N-1	BP 2026	Ecart en €	Ecart en %		BP 2025 + résultats N-1	BP 2026	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses réelles	33 154 512,54	31 857 000,00	-1 297 512,54	-3,9%	Recettes réelles	35 901 423,00	35 861 100,00	-40 323,00	-0,1%
					Capacité d'autofinancement brute (CAF)	2 746 910,46	4 004 100,00	1 257 189,54	46%
Dépenses d'ordre	11 120 420,17	4 156 000,00	-6 964 420,17	-63%	Recettes d'ordre	100 000,00	151 900,00	51 900,00	
					Résultat de fonctionnement reporté	8 273 509,71		-8 273 509,71	-100%
<b>Total dépenses de fonctionnement:</b>	<b>44 274 932,71</b>	<b>36 013 000,00</b>	<b>-8 261 932,71</b>	<b>-19%</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>44 274 932,71</b>	<b>36 013 000,00</b>	<b>-8 261 932,71</b>	<b>-19%</b>

#### 4. Vue générale des chapitres selon l'état des propositions au 27/10/2025

Chapitres	BP 2025	Propositions 2026	Evolution
013 - Rbt sur charges de personnel	102 295 €	107 000 €	+ 4 705 €
70 - Produits des services	394 950 €	505 000 €	+ 110 050 €
73 - Impôts et taxes (TVAG-TVAE)	15 437 051 €	15 533 868 €	+ 96 817 €
731 - Fiscalité directe locale (TH-TFB-TFNB-CFE-TASCOM-IFER-GEMAPI)	11 714 752 €	11 815 868 €	+ 101 316 €
74 - Dotations et participations	8 211 900 €	7 776 559 €	- 435 341 €
75 - Produits divers de gestion courante	40 675 €	122 805 €	+ 82 130 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>35 901 423 €</b>	<b>35 861 100 €</b>	<b>- 40 323 €</b>
042 – Amortissement des subventions	100 000 €	151 900 €	+ 51 900 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	8 273 510 €	-	- 8 273 510 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>44 274 933 €</b>	<b>36 013 000 €</b>	<b>- 8 261 933 €</b>

Chapitres	BP 2025	Propositions 2026	Evolution
011 – Charges à caractère général	3 782 006 €	2 749 000 €	- 1 033 006 €
012 – Charges de personnel	5 100 000 €	5 185 000 €	+ 85 000 €
014 – Reversement de fiscalité	15 427 863 €	15 410 000 €	- 17 863 €
65 – Charges de gestion courante	8 544 643 €	8 306 000 €	- 238 643 €
66 – Charges financières	250 000 €	187 000 €	- 63 000 €
67 – Charges exceptionnelles	50 000 €	20 000 €	- 30 000 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>33 154 513 €</b>	<b>31 857 000 €</b>	<b>- 1 297 513 €</b>
042 – Amortissement des biens	3 400 000 €	3 356 000 €	- 44 000 €
023 – Virement à la section d'investissement	7 720 420 €	800 000 €	- 6 920 420 €
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>44 274 933 €</b>	<b>36 013 000 €</b>	<b>- 8 261 933 €</b>

## 5. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions du chapitre 011 sont en baisse de 1 033 006 € (soit -27 %). Leur évolution est principalement imputable à :

- L'incidence de la fermeture de la piscine de Feurs : -360 K€ dont -216 k€ sur les fluides, -54 k€ sur les transports scolaires, -45 k€ sur le nettoyage
- La réduction des inscriptions de crédits sur les documents d'urbanisme communaux (-163 k€)
- L'inscription en investissement du renouvellement des traverses de chemin de fers conformément à la recommandation du SGC de Feurs (-70K€)
- L'ajustement des tarifs des fluides (-66 k€ hors fermeture de la piscine)
- A divers projets ponctuels inscrits en 2025 relatifs au développement durable : -138 k€ (dont l'Atlas de biodiversité inscrit et engagé en 2025 pour 90K€).
- Réduction de l'enveloppe d'équilibre (excédent 2025) : -212 k€

## 6. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Les prévisions du chapitre 65 diminuent de 238 643 € ce qui représente une baisse de - 2.8% par rapport aux prévisions du BP 2025. Diverses incidences expliquent cette évolution :

- Inscription ponctuelle en 2025 en dépenses exceptionnelles -274 k€ dont résultat du PLIE -197 000 €
- Inscription 2025 pour la participation au réseau de chaleur de Feurs, non réinscrite en 2026 (le projet ne sera pas finalisé en 2026) : -100 000 €
- Baisse de la subvention d'équilibre au budget annexe petite enfance (-49 000 €)
- Baisse de la subvention d'équilibre au budget annexe assainissement (-68 000 €) : aucune subvention prévue en 2026
- Contribution au SDIS : +86 000 € (poursuite du lissage de la contribution)
- Tourisme : inscription du montant estimé des prestations de services qui seront réalisées par la SPL et qui représente une augmentation de + 190 000 € par rapport à la subvention versée à l'office du tourisme en 2025. Toutefois, des recettes sont inscrites à hauteur de 135 000 € sont inscrites au titre des reversements de la taxe de séjour et des recettes de billetterie et plate-forme de réservation

## 7. Les autres chapitres de dépenses de fonctionnement (hors chapitre 012)

Les prévisions liées reversements de fiscalité (chapitre 014) présentent une baisse de 17 863 € principalement due à :

- Inscription d'une contribution au DILICO : + 500 000 €
- Ajustement des attributions de compensation avec prise en compte du pacte fiscal, de la rétrocession des attributions SSPE reçues par les communes via le mécanisme des AC (-85 000 €) et de la contribution au SDIS en hausse de 86 000 € : -380 000 €
- L'inscription en 2025 du reversement de la taxe de séjour à l'office du tourisme. Dans la perspective de la création de la SPL tourisme en 2026, c'est la SPL qui encaissera la taxe de séjour et la reversera à CC Forez-Est : -70 000 €

- FPIC : ajustement d'inscription par rapport au BP 2025 (-30 000 €), prenant en compte une hypothèse d'augmentation de la contribution au FPIC à 70 000 € (montant notifié en 2025 : 44 324 €).
- Ajustement des autres reversements de produits (taxe foncière, fraction de TVA...) : -38 000 €

Concernant les charges financières (chapitre 66), les prévisions sont ajustées à la baisse (- 63 000 €), compte tenu du désendettement constaté sur le budget principal.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont en baisse de 30 000 € avec une inscription à hauteur de 20 000 €.

## 8. Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les prévisions du chapitre 012 des dépenses de personnel sont en augmentation de + 85 000 € entre 2025 et 2026, soit une hausse de + 1.7 %.

Cette prévision tient compte de la hausse du taux de la CNRACL de 3% par an sur 4 années, dont l'incidence est évaluée à + 75 000 par an. Une partie de la hausse des prévisions (25 000 € environ) est directement liée à l'évolution des charges incompressibles telles que l'évolution liée à l'effet GVT (« glissement vieillesse technicité ») pour + 9 000 €, aux tickets restaurant + 8000 € et à la mise en place obligatoire de la mutuelle santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (+8 000 €).

L'effet « année pleine » des postes 2025 s'élève à +170 000 €.

En 2026, peu de demandes nouvelles ont été formulées et représentent une incidence de +52 000 € :

- La création de poste pour 0,2 ETP (équivalent temps plein) pour une mission « suivi PICS »
- La mise en place d'un système d'astreinte
- Des revalorisations de catégorie hiérarchique ou cotation RIFSEEP

On notera toutefois que le redéploiement temporaire du personnel piscine vers d'autres services pour 2026 (notamment déchèteries et ludothèque) vient minorer les demandes des services et de fait la masse salariale 2026 des budgets annexes ordures ménagères et petite enfance (redéploiement global de l'ordre de 70 000 €).

On notera également que 5 agents du budget principal ont été affectés en 2026 aux budgets annexes eau potable et assainissement, représentant un montant de - 230 000 € pour le budget principal.

En réintégrant ces agents au budget principal, la hausse du chapitre 012 s'établirait à +6.2%.

## 4 – ROB 2026 : LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT) ET LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

### 1. Gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

L'inscription d'opérations d'équipement en AP/CP permet d'optimiser la gestion budgétaire puisque, seuls les besoins de crédits de paiement pour l'année, sont prévus au budget tout en permettant l'engagement pluriannuel des dépenses. Cette technique permet d'éviter les restes à réaliser de crédits parfois conséquents tant en dépenses qu'en recettes.

Fin 2025, 6 opérations gérées en AP/CP sont ouvertes (5 sur le budget principal, 1 sur le budget Petite Enfance).

AP/CP existantes	Propositions de CP 2026
<b>Budget Principal</b>	
<b>AP243PIF-1 - Réfection de la piscine Forez Aquatic</b> Durée : 4 ans Montant AP : 5 000 000 €	CP 2026 : 3 830 000 €
<b>AP242BBV-1 - ZA Bois Vert – Construction d'un local technique – à clôturer (nouveau projet)</b> Durée : 4 ans Montant AP : 1 106 000 €	CP 2026 : 0 €
<b>4AMT-4 - Gare de Veauche</b> Durée : 9 ans Montant AP : 3 000 000 €	CP 2026 : 510 400 €
<b>AP4AMT-6 - Aire de loisirs Saint André le Puy</b> Durée : 2 ans Montant AP : 836 000 €	CP 2026 : 350 000 €
<b>AP2HG1-1 - Création de locaux pour les services Eau/assainissement – à clôturer (nouveau projet)</b> Durée : 3 ans Montant AP : 1 704 900 €	CP 2026 : 0 €
<b>Budget Petite Enfance</b>	
<b>AP240002 - Création de la crèche de Rozier en Donzy</b> Durée : 4 ans Montant AP : 2 350 000 €	CP 2026 : 1 739 000 €

### 2. DEPENSES D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

En l'état des propositions budgétaires au 27 octobre 2025, les dépenses d'équipement (hors avances versées aux zones économiques) s'établissent à 10 197 940 € pour 2026, soit une baisse de 5 518 023 € par rapport au BP 2025. Toutefois, hors enveloppes d'équilibre des différents chapitres (le BP 2025 présentant un excédent d'investissement reporté de 7 593 578 €), les demandes d'équipement des services s'élevaient à environ 6 302 000 €.

Les avances versées aux zones économiques représentent 413 230 € en 2026.

Les dépenses d'équipement inscrites dans les propositions 2026 sont les suivantes :

**Budget principal : dépenses d'équipement 2026**

<b>Code opération</b>	<b>Compétence</b>	<b>Propositions 2026</b>
	<b>Services à la population</b>	<b>4 270 630</b>
3MDP-1	MAISON DE SANTE PANISSIERES	10 000
3MSR-1	MAISON DE SANTE ROZIER	5 000
3MFC-1	MAISON FRANCE SERVICES	312 330
3PIS-1	PISCINE FOREZ AQUATIC	88 300
AP243PIF-1	REFECTION PISCINE FOREZ AQUATIC (AP/CP)	3 830 000
3AER-1	AERODROME	25 000
	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>3 766 300</b>
4HAB-1	HABITAT ADS	1 200 000
4AMT-4	GARE VEAUCHE	510 400
4AAG-1	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	103 000
4DUC-1	DOCUMENTS URBANISME COMMUNAUX	150 000
AP4AMT-6	AIRE DE LOISIRS SAINT ANDRE LE PUY CREATION	350 000
2VFE-1	VOIE FERREE	438 400
2VOI-2	VOIRIE	920 000
2VV-1	VOIES VERTES	94 500
	<b>Attractivité : développement économique, tourisme, culture</b>	<b>920 700</b>
5TOUR-1	TOURISME - CHEMINS MONTAIGNE + SAINT JACQUES DE CO	60 500
5ECO-1	ECONOMIE	80 000
5ECO-3	ZA TRAVAUX	537 300
5ECO-7	ZAC FONT DE L OR	105 000
5ECO-8	ECOPARC	100 000
3MUC-1	CHAPELLERIE	31 500
3CUL-1	MICROFOLIE ITINERANTE	1 500
4AMT2	AIRES DE CO-VOITURAGE	4 900
	<b>Cycle de l'eau</b>	<b>170 000</b>
2GEM-1	SYSTEME ENDIGUEMENT	120 000
2GEM-3	PIEZOMETRES	50 000
	<b>Environnement</b>	<b>252 000</b>
2DD-2	TEP CV - PLAN CLIMAT	252 000
	<b>Aide aux collectivités</b>	<b>492 000</b>
GEN-2	SOUTIEN AUX COMMUNES	492 000
	<b>Moyens techniques et vie de la collectivité</b>	<b>326 310</b>
2TEC-1	MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	102 000
2BEP-1	POLE TECHNIQUE EPERCIEUX-SAINT-PAUL	115 000
2BFA-1	BATIMENT A USAGE DE BUREAUX	5 000
2BSM-1	BATIMENT SMAELT - ZONE DU FORUM	2 500
7COM-1	SIGNALETIQUE - COMMUNICATION	810
7INF-1	INFORMATIQUE	101 000
	<b>TOTAL</b>	<b>10 197 940</b>

## 5 – ROB 2026 : DETTE

L'encours total de la CC Forez-Est, englobant les emprunts souscrits par la CC FOREZ-EST depuis sa création et ceux repris des anciens EPCI est de 12 108 k€ tous budgets confondus au 21 octobre 2025.

La plus grande partie de cet endettement résulte de la souscription d'emprunts à taux fixe (qui représentent 92.7 % de l'encours). Les autres emprunts ont un taux basé sur l'indice Euribor. Les finances de la collectivité ne sont donc que marginalement affectées par la hausse des taux bancaires constatée ces dernières années.

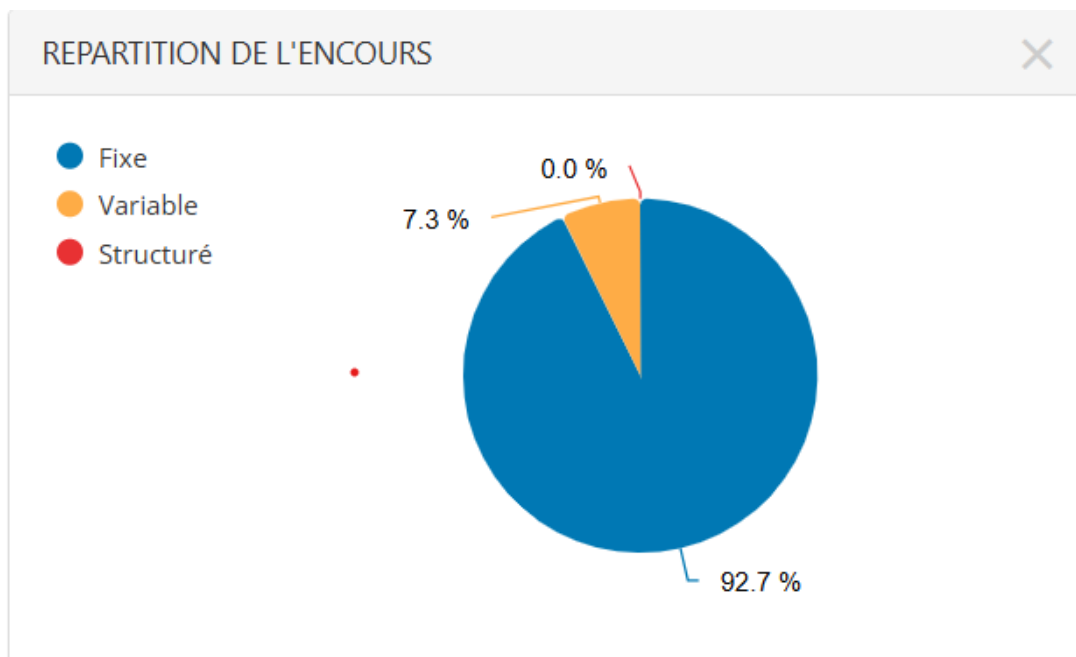
Le budget principal regroupe 18 emprunts, pour un encours total de 9 914 k€ au 21 octobre 2025. Ces emprunts sont à taux fixe pour 91.4% d'entre eux. Le financement du déploiement de la fibre optique sur le territoire totalisant à lui seul 7 110 k€ d'encours.

Le budget Petite Enfance, zones économique, Croix Rampeau et le budget SAMRO immobilier d'entreprises comptent chacun 2 emprunts pour un encours total respectif de 200 k€, 49 k€, 57 k€ et 1 328 k€ au 21 octobre 2025.

Les budget Ordures Ménagères, assainissement et immobilier d'entreprises comptent chacun un emprunt pour un encours total respectif de 352 k€, 108 k€ et 97 K€ au 21 octobre 2025.

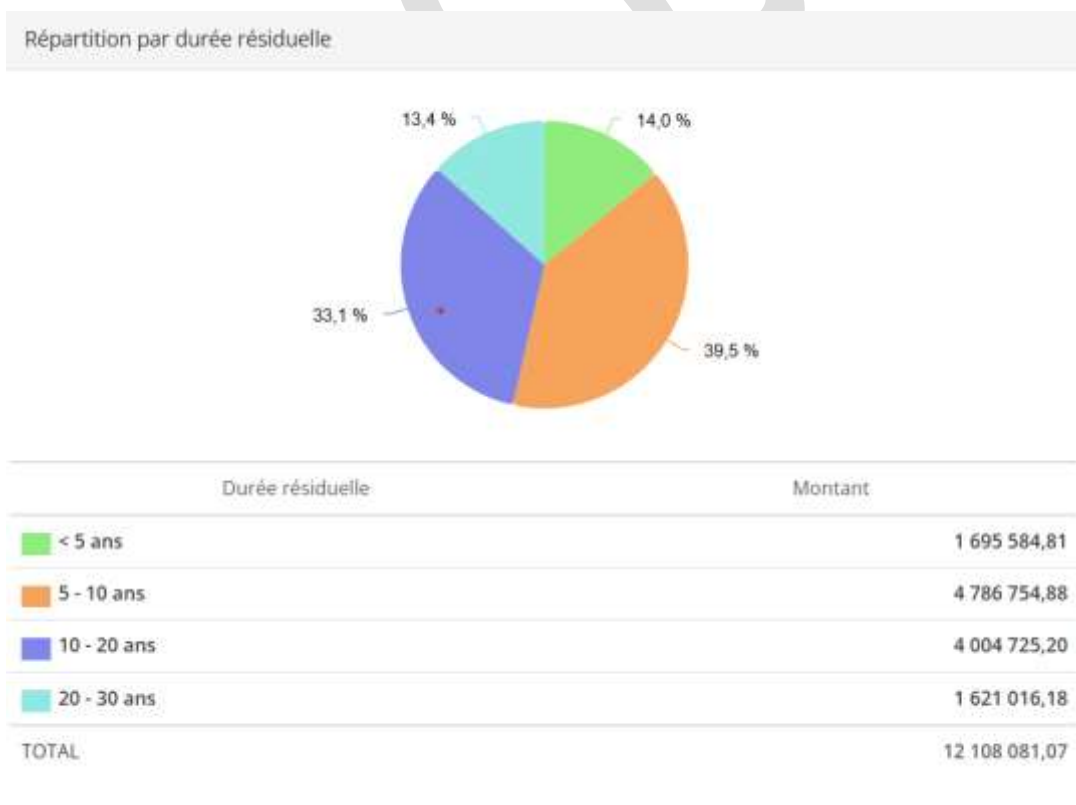
### Encours de la dette (tous budgets) :

ENCOURS AU 21/10/2025	
Capital restant dû	12 108 081,07 €
Taux moyen de l'exercice	1,82 %
Durée de vie moyenne	5 ans, 9 mois
Taux actuariel	1,78 %
Nombre de lignes de prêts	30

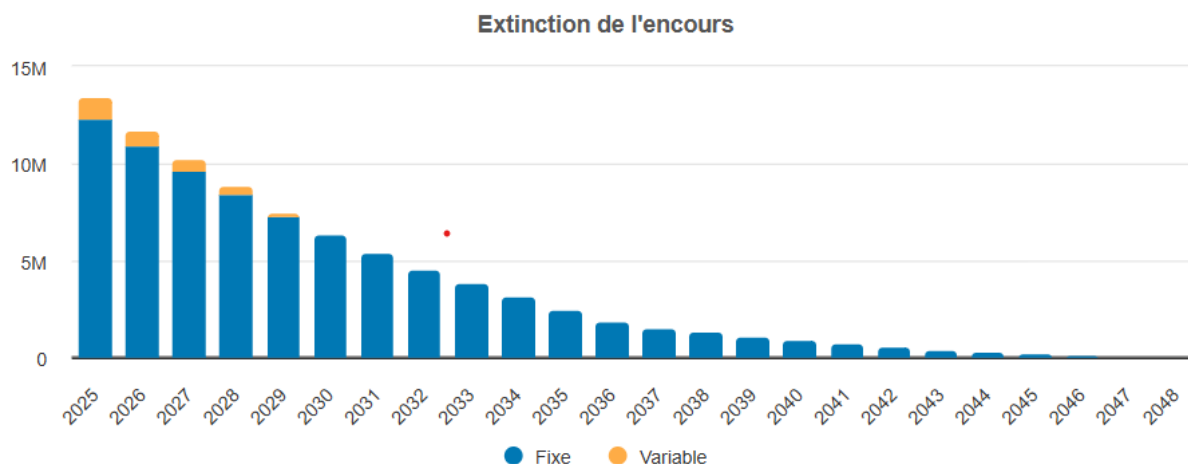


Durée de vie résiduelle (tous budgets) :

53.5% des emprunts ont une durée de vie résiduelle inférieurs à 10 ans et seuls 13.4% des emprunts ont une durée de vie résiduelle entre 20 et 30 ans.



## Extinction de l'encours (tous budgets):



## 6 – ROB 2026 : PROJETS PAR COMPETENCE

### 1. Communication

Dans la continuité du travail engagé depuis deux ans avec la direction de la communication, la CC Forez-Est poursuivra, en 2026, les 3 objectifs suivants :

- Développer sa notoriété et affirmer son identité territoriale,
- Renforcer sa visibilité à l'échelle départementale,
- Valoriser les actions menées par l'ensemble des services.

Les enjeux liés au transfert de la compétence « eau potable et assainissement collectif » et à la mise en œuvre du PLUi renforcent la nécessité de consolider l'image de la CC Forez-Est.

Un plan de communication pluriannuel en adéquation avec les objectifs ci-dessus, sera déployé pour accompagner les différents services : déchets, petite enfance, culture, santé, aménagement du territoire, développement durable, développement économique, etc.

Il reposera sur un plan pluri-média et sur une communication multi-support (print, digital, signalétique, événementiel).

En 2026, plusieurs campagnes majeures seront programmées :

- Fête du jeu,
- Prise de la compétence eau et assainissement
- Réunions publiques PLUi
- Grand jeu des commerçants,
- Campagne sur les bons gestes en déchèterie,
- Semaines de la petite enfance,
- Forum de la santé,
- Déploiement de la Micro-Folie.

La communication digitale constituera un axe prioritaire pour accroître la visibilité et l'interaction avec les habitants.

Malgré la volonté de limiter l'usage du papier, la diffusion du magazine « L'Actu Forez-Est » sera maintenue (35 500 exemplaires en décembre ou juin), garantissant une information accessible à l'ensemble des foyers.

A travers sa stratégie de communication, la CC Forez-Est affirme sa volonté renforcer le lien avec les habitants, les acteurs économiques et les partenaires institutionnels.

L'année 2026 marquera une étape importante, avec la mise en œuvre de grands projets structurants, à travers une communication modernisée, interactive et accessible. L'enjeu est de faire de la communication un véritable levier de cohésion et de rayonnement territorial, au service d'un territoire attractif et tourné vers l'avenir.

## 2. Informatique

Après la stabilisation de l'ensemble des Systèmes d'Information, la reprise de la téléphonie fixe et de la reprographie, les points notables liés à l'année 2026 sont :

- Intégration progressive dans nos SI des sites et moyens techniques liés au transfert de la compétence de l'eau et assainissement
- Investissement logiciel et matériel pour le contrôle d'accès (tourniquets), la billetterie et la vidéosurveillance de la piscine
- Travail sur l'équipement audio/vidéo de la grande salle étage de la piscine
- Poursuite des investissements de rotation du matériel informatique agents dans le cadre du Numérique Responsable
- Travail sur la téléphonie mobile avec l'objectif de réduire l'emprunte carbone en permettant aux agents de n'avoir qu'un seul appareil mobile tout en séparant/sécurisant l'usage pro et perso

## 3. SIG

Le renforcement de l'équipe SIG en 2025 a permis d'accroître significativement le champ d'intervention auprès des services en interne tout en développant de nouveaux outils pour les communes.

L'année 2026 sera marquée par la prise d'exploitation des réseaux d'eaux et d'assainissement pour lesquels le SIG est un outil de gestion et de connaissance patrimoniale indispensable.

D'autres travaux sont également en cours pour parfaire la connaissance du territoire et accompagner la prise de décision.

Budget 2026 – Points notables :

- Adhésion SIEL Géoloire42 : Maintien de la mutualisation pour l'administration de la plateforme et l'accès des 42 communes.
- Adhésion CRAIG : Accès au fond de plan PCRS et outil de réponse DT/DICT.

- Prestations de développement pour permettre la mise en place de nouvelles fonctionnalités.

#### **4. Emploi et Insertion**

En 2026, la CC Forez-Est réaffirme sa volonté de poursuivre la mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

L'appel à projets mené conjointement avec Loire Forez Agglomération est ainsi reconduit. Le coût global de l'opération, estimé à 35 000 €, permettra de financer des actions destinées aux demandeurs d'emploi afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Les séances de soutien psychologique, financées par l'Agence Régionale de Santé et déployées sur le territoire du Forez (CCFE et LFA), voient leur budget progresser de 50 000 € à 70 000 € pour 2026.

Une continuité est également assurée pour :

- Les Points Rencontres Emploi,
- Le dispositif Loire contractualisé avec le Département, doté d'une enveloppe de 126 000 €, calculée sur la base du nombre de contacts réalisés.

La CC Forez-Est poursuit en parallèle son soutien aux structures partenaires qui accompagnent les usagers dans leurs démarches d'insertion et de recherche d'emploi :

- La Mission Locale du Forez et Espace 2M bénéficieront d'une subvention pour accompagner les jeunes dans la définition de leur projet professionnel et leur insertion durable dans l'emploi ;
- Le centre socio-culturel L'Équipage recevra un soutien pour ses missions de Point Rencontre Emploi ainsi que pour ses actions sociales auprès des habitants (familles, seniors, etc.).

#### **5. Inclusion numérique**

L'année 2026 s'inscrit également dans la continuité pour le service Inclusion numérique, qui compte quatre sites France Services, dont une antenne à Montrond-les-Bains, et un poste de conseiller numérique.

Le site de Feurs est désormais porté par le Département.

Les plages d'accueil ont été élargies sur les sites de Veauche et Montrond-les-Bains, au bénéfice des usagers.

Chaque structure labellisée France Services bénéficie d'une subvention annuelle de l'Etat de 50 000 €. La subvention attendue pour le poste de Conseiller numérique en 2026 s'élève à 12 500 €.

## 6. Sport

L'établissement Forez-Aquatic sera fermé en 2026 pour permettre la réalisation de travaux de réhabilitation, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Samba.

Ces travaux comprendront notamment :

- Le réaménagement du rez-de-chaussée, incluant le carrelage des plages intérieures et du bassin, ainsi que la rénovation de l'espace accueil, des bureaux, vestiaires et sanitaires ;
- L'optimisation du traitement de l'eau et de l'air.

Le budget d'investissement pour 2026 s'élève à 3 830 000 €, pour un projet global avoisinant 5 M€.

Le budget de fonctionnement est donc en baisse pour cette année exceptionnelle et ne reflète pas l'activité habituelle de l'équipement.

Le redéploiement des agents permet par ailleurs de générer des économies, notamment grâce :

- au non-remplacement de deux départs en retraite en déchetterie,
- à la gestion du Savoir rouler à vélo par les éducateurs sportifs intercommunaux (actions portées dans le cadre du schéma de mobilité )
- au renfort des services administratifs,
- à l'arrêt de certains marchés externalisés, les missions étant désormais assurées par les agents d'entretien de la piscine
- à la non-reconduction de certains CDD de personnel piscine

## 7. Aéroport

La CC Forez-Est, propriétaire des parcelles dédiées à l'activité de l'aéroport de Chambéon, accorde en 2026 une aide exceptionnelle pour l'achat d'une faucheuse, afin de maintenir les conditions d'exploitation et d'entretien du site. Des travaux de drainage et de reprise de seuil devant un hangar seront réalisés pour un montant de 10 000 €.

## 8. Aide aux commerces et aux TPE

Les dépenses prévues au budget 2026 sont dans la continuité des années précédentes avec la reconduction des actions suivantes :

- Aide à l'investissement pour les commerces (dispositif lancé en 2018) avec le maintien d'une enveloppe de 80 000 €.
- Soutien à l'identique de 2025 (40 000 €) aux plateformes de microcrédit professionnels permettant d'octroyer des prêts d'honneurs à des entrepreneurs (Initiative Loire et ADIE) pour favoriser la création, la reprise de petites entreprises sur Forez-Est.
- Opération de dynamisation du commerce de proximité et notamment le renouvellement après 2 éditions du « Grand Jeu Forez-Est, Mon Territoire, Mes

Commerces » valorisant aussi les sites et culturels, touristiques, sportifs et les produits locaux de Forez-Est (12 000€).

- La programmation « Les ateliers de l'Eco » dans le but de conserver la dynamique du « aller vers les entrepreneurs » initiée ces dernières années et de proposer un service de proximité aux entrepreneurs du territoire (9 ateliers programmés en 2025). +25% prévus au budget 2026 par rapport à 2025 au regard de la contribution demandée par les chambres consulaires pour délocaliser leurs interventions sur notre territoire.

## 9. Tourisme

En investissement, il est prévu 60 500€ de dépenses prévisionnelles fléchées sur de l'aide à des projets touristiques structurants et des investissements pour le balisage randonnée et VTT comme en 2025.

En fonctionnement, le changement en 2026 portera essentiellement sur la subvention versée à l'EPIC Office de tourisme de Forez-Est au regard du projet de création d'une société Publique Locale. Cette structure unique et commune avec Loire Forez Agglomération aura pour missions l'information, la promotion, la commercialisation et la billetterie de l'offre touristique à l'échelle de l'ensemble de la destination du Forez pour plus de pertinence et d'impact auprès de la clientèle touristique. Dans cette nouvelle configuration, il est donc prévu le versement d'une prestation à cette nouvelle entité juridique pour près de 890 000 € en lieu et place de la subvention versée annuellement à l'EPIC OTFE.

Au niveau des recettes, sont prévus la taxe de séjour estimée à 85 000 €, et les loyers d'occupation du bureau d'information touristique de Feurs dont est propriétaire la CC de Forez-Est (3 000€).

## 10. Culture

Les actions culturelles 2026 vont s'articuler autour de deux axes :

- Aller vers les habitants de Forez-Est et proposer une culture accessible
- Poursuite des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) en lien avec les partenaires Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Loire, CAF, MSA signataire de la convention territoriale courant jusque fin 2026. 6 projets fléchés en 2026 auprès de publics variés (collégiens, lycéens, personne handicapées, seniors, familles, jeunes publics).

Maintien du budget de fonctionnement pour la Micro-Folie itinérante dans les communes de Forez-Est. Une enveloppe de 1 500 € est prévue en investissement matériel pour 2026 dans le but d'adapter le service proposé aux usagers (scolaires, grand public...) de plus en plus nombreux.

Financement d'événements culturels à rayonnement intercommunal en direct et via le soutien à des structures culturelles du territoire.

208 820 € sont fléchés en fonctionnement pour ces actions.

- Valoriser le patrimoine, le savoir-faire de Forez-Est via notamment :

- Soutien au patrimoine textile/mode du territoire avec le maintien de l'intervention auprès des musées de la filière (Musée du Tissage et de la Soierie à Bussières, Musée de la Cravate et du Tissage à Panissières et Atelier-Musée du Chapeau), le développement du programme Terre de Tisseurs et une subvention prévue pour les 48h de la création textile, évènement ayant lieu tous les deux ans. Cela représente une enveloppe de près de 228 000 € en 2026.
- Financement d'évènements culturels cités précédemment ayant lieu dans des sites patrimoniaux et naturels de Forez-Est (Exemple : hors les murs organisés par le Château du Rozier Festival des Montagnes du Matin...).
- Participation au Pays d'Art et d'Histoire, label national dont bénéficie notre territoire ; géré par un service mutualisé entre Loire Forez Agglomération et Forez-Est. Ce service accompagne les communes ou associations dans le développement de leurs sites patrimoniaux via ce financement de la CC de Forez-Est. Pour 2026, la même enveloppe que 2025 à savoir 58 000 € est prévue.

## 11. Gestion du cycle de l'eau (GEMAPI)

Pour rappel, Les actions concernant l'exercice de la compétence GEMA et PI peuvent être financées par une taxe spécifique dite « taxe GEMAPI », assise sur la taxe foncière bâtie et non bâtie et la CFE, perçue par le budget général et exclusivement affectée aux dépenses GEMAPI. L'ensemble des habitants et des entreprises du territoire de la CC FOREZ-EST est concerné. Cette taxe a été instaurée en septembre 2021 par le vote du conseil communautaire. Le produit à recouvrer pour l'exercice 2026 reste fixé à 750 000 €.

En 2026, suite au classement en système d'endiguement de la levée de terre de Villeneuve à Bigny, un plan de gestion de la végétation sera nécessaire pour identifier et hiérarchiser les besoins d'entretien sur les 7,5 km de digues (investissement inscrit pour 50 000 €).

Par ailleurs la réfection d'un ouvrage traversant dans la digue de Villeneuve à Bigny sera nécessaire pour que le niveau de protection tel que défini dans l'étude de danger puisse être respecté (montant global des études et travaux estimé à 150 000 € HT avec une aide fond vert sur les études préalables).

Par ailleurs, l'appui technique et d'ingénierie de l'Etablissement Public Loire (EP Loire), Etablissement Public Territorial de Bassin, pour la gestion de cet ouvrage s'est matérialisé par la signature d'une convention de délégation de gestion le 15 juillet 2024. La gestion de la digue en période de crise, sera assurée principalement par les services de la CC Forez-Est qui aura l'obligation de s'organiser en conséquence.

En complément de la protection contre les inondations par des ouvrages de certains secteurs, la CC Forez-Est est en cours d'élaboration d'une stratégie territorialisée de prise en compte et gestion du risque inondation avec l'assistance de l'Etablissement Public Loire (EPL). Cette stratégie construite en partenariat avec les syndicats de rivières gémapiens donnera lieu à un programme d'actions qu'il conviendra de prendre en compte dans les futurs investissements selon une priorisation décidée par les élus de la communauté de communes. Pour l'instant, ces actions sont portées majoritairement par les syndicats de rivière, financées via les contributions des EPCI adhérents.

La CC Forez-Est est partenaire associé du Conseil Départemental pour le projet de restauration hydromorphologique du fleuve Loire dans la plaine du Forez qui a reçu un avis favorable de la commission européenne pour l'attribution d'une subvention LIFE. Cette année 2026 fera l'objet de la mise en œuvre des actions d'animation que la CC Forez-Est s'est engagées à porter auprès écoles primaires du territoire.

Outre ces différentes actions, la CC Forez-Est apporte sa participation financière au fonctionnement des syndicats de rivière (SMAELT, SIMA Coise, Roannaise de l'Eau, ...) pour la réalisation tout au long de l'année de travaux de restauration du lit et des berges des cours d'eau, nécessaire à la prévention durable des inondations, à la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques. Le montant prévisionnel de ces participations est établi à 481 000 € en 2026.

## 12. Développement durable

Depuis son élaboration en 2019 et son lancement en 2020, la stratégie de transition écologique de la CC Forez-Est s'appuie sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il constitue un document stratégique fort, englobant d'autres politiques stratégiques telles que le Plan Alimentaire Territorial (PAT) ou encore l'animation du Site Natura 2000 « Site à Chiroptères des Monts du Matin ».

Ce plan climat vise à agir sur 5 axes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La réduction des consommations finales d'énergie
- L'augmentation de la production d'énergie renouvelable
- La protection de la qualité de l'air
- L'adaptation des territoires au changement climatique

En 2025, les actions portées dans le cadre de ces plans représentent une dépense d'environ 200 000 € en fonctionnement et 250 000 € en investissement.

En 2026, des efforts budgétaires sont programmés pour poursuivre les actions tout en contenant les besoins financiers, sans oublier néanmoins que face à l'urgence climatique, plus les investissements nécessaires sont retardés, et plus ils seront conséquents. D'autre part, les partenaires auxquels la CC Forez-Est s'associe pour proposer un service public de qualité aux habitants font eux aussi face à des difficultés ce qui entraîne des augmentations de coûts. Dans ces conditions, les projections budgétaires pour 2026 sont de 213 500 € en fonctionnement, soit un effort budgétaire d'environ -9%. Pour l'investissement, le budget prévisionnel est de 247 000 € pour 2026 ce qui démontre la volonté de l'EPCI de maintenir un haut niveau d'appui aux acteurs locaux pour leur transition écologique.

En termes de recettes, des financements seront apportés par le versement final dans le cadre du COT (100 000 €), une contribution de l'ANAH au fonctionnement du service public d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements (40 000 €), et d'autres financements pour un total de 121 000 €.

Pour 2026 et les années suivantes, les principales actions de la direction développement durable porteront donc sur :

- La production d'énergie renouvelables avec la poursuite de l'appui aux communes pour faire émerger des projets (toitures, ombrières...), la poursuite des études sur des projets d'ampleur (méthanisation). Chaque fois que des prises de capitaux seront possibles dans ces projets, elles seront étudiées afin petit à petit de créer de nouvelles ressources financières pour la collectivité.
- L'élaboration de la version 2 du PCAET pour 2027-2032 (vote fin 2026) et intégrant les stratégies connexes (PAT, plan d'action économie circulaire...).
- Un important projet de création de haie sur l'aérodrome de Chambéon. Projet permettant de capter annuellement 20 tonnes de CO2 tout en créant une importante zone d'accueil de biodiversité.
- L'alimentation locale en exploitant les données issues des enquêtes menées en 2025 concernant la consommation sur les marchés et la restauration collective pour porter de nouveaux projets.
- Le financement de la réalisation et de l'exploitation, par le SIEL, d'un réseau de chaleur à Feurs bénéficiant aux bâtiments de la piscine Forez Aquatic, au château du Palais, au collège, au lycée, à deux gymnases et un boulodrome situé à proximité. Le coût de ce projet est estimé à 100 000 € par an durant 20 ans.

### 13. Services techniques

#### **Bâtiment services techniques sur la ZA Bois Vert II à Epercieux :**

Le projet de bâtiment des services techniques a évolué vers un projet de construction d'un bâtiment intégrant l'ensemble de services techniques dont l'eau et l'assainissement. Les opérations d'AP/CP créées pour les opérations du bâtiment initialement prévue ainsi que pour celui des services techniques eau et assainissement seront clôturées. En 2026, des crédits sont inscrits pour l'étude du nouveau bâtiment à hauteur de 100 000 €.

#### **Pôle EPEP à Epercieux :**

- Provision pour travaux de remplacement du système de chauffage vieillissant (15 000 €).

#### **Equipements techniques et flotte automobile :**

Le budget 2026 devra prévoir une enveloppe de 102 000 € pour permettre l'acquisition de matériels divers dont :

- Acquisition d'un véhicule utilitaire (en remplacement du véhicule publicitaire) : 40 000 €
- Acquisition d'un engin de manutention, indispensable pour le stockage dans le futur bâtiment des services techniques (30 000 €)
- Acquisition de matériel divers pour les services techniques dont un GPS pour le bureau d'étude (30 000 €).

#### **Traversée de l'Anzieux par la N89**

- Frais d'études : 29 400 €
- Travaux de désensablage : 264 000 €

**Effondrement de chaussée à Chazelles-sur-Lyon : 920 000 €**

**Voie ferrée**

- Renouveau annuel de traverses bois (95 000 €).
- Rénovation d'un passage à niveau (50 000 €).

**Travaux sur la voie verte Bellegarde/Montrond**

- Diagnostic et Réfection 13 500 €
- Diagnostic d'état du pont sur la Loire : 25 000 €
- Réfection du revêtement du pont sur la Loire : 56 000 €

## **14. Aménagement du territoire**

### **Renforcement de la politique habitat de la CC Forez-Est sur la période 2025—2029**

- 2026 : dernière année de l'opération « mon centre-bourg 2021-2026 » avec un appui :
  - o Technique et financier aux communes pour des travaux de revitalisation du centre-bourg en lien avec l'habitat (aide de 30% plafonnée à 150 000 € par commune) : enveloppe annuelle de 600 000 €
  - o Financier en direction des particuliers pour des travaux visant la remise sur le marché de logements vacants depuis plus de 2 ans situés en centre bourg, (aide de 40% avec un plafond de 5 000 €) : enveloppe annuelle de 100 000 €
- Renouvellement des aides aux particuliers (dispositif « Habitat + »)

En 2025, les dispositifs bonus performance énergétique, bonus chauffage (DD) et adaptation des logements ont été maintenus et le seront jusqu'à la mise en place des nouveaux dispositifs courant 2026.

A compter de 2026, les élus ont souhaité mettre en place une politique renforcée de l'habitat avec :

- Le suivi – animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les 4 communes labélisées « Petites Villes de Demain ».
- Le Service Public de Rénovation de l'Habitat par le biais de la convention Pacte Territorial signée avec l'Etat et l'ANAH. Celle-ci nous permet de cofinancer les dépenses d'ingénierie portées par CC Forez-Est (volets 1 et 2 du SPRH) et d'apporter des aides aux particuliers sur le volet 3 du SPRH (pour leurs travaux d'isolation, d'adaptation des logements à la perte de mobilité, de résorption des logement indécents).

Pour ces 2 dispositifs, des aides aux travaux et à l'ingénierie seront attribuées aux particuliers selon la répartition prévisionnelle suivante :

	Nbre dossiers	Fonctionnement	Investissement	Total
SPRH Volets 1 et 2	-	180 000,00		180 000,00
SPRH Volet 3	105	145 200,00	355 000,00	500 200,00
OPAH-RU	57	195 600,00	180 000,00	375 600,00
BIMBY-BUNTI	10	100 000,00	-	100 000,00
Mon Centre-bourg	20	interne	100 000,00	100 000,00
TOTAL		620 800,00	635 000,00	1 255 800,00

### **Poursuite des actions du schéma de mobilité de la CC Forez-Est 2022-2026**

Projets d'aménagement des abords des gares et des aires de covoiturage : afin de faciliter la multimodalité des déplacements des habitants.

Objectif : offrir des alternatives aux déplacements en voiture individuelle en facilitant les modes doux, les transports en commun (TIL, TER) et le covoiturage.

Gare de Veauche-Saint-Galmier :

Courant 2025, des études de sols, des ouvrages existants dossier loi sur l'eau ont été réalisés pour permettre la réalisation du projet. Le permis d'aménager et le cahier des charges de la consultation pour les travaux sont prévus pour fin 2025 / début 2026. Les travaux des phases 1 et 2 du projet seront programmés sur 2026 (soit sur le parvis de la gare et le terrain communal à proximité de la gare) ; pour un montant de 510 400 €.

### **Planification – PLUI et PLU communaux**

Suite à une période préparatoire en 2024 (transfert de compétence, charte de gouvernance et prescription du PLUI, la CC Forez-Est a fait le choix de lancer une consultation pour choisir un Bureau d'Etudes en charge de l'élaboration du PLUI.

Par délibération du 4 juin 2025, la CC Forez-Est a attribué le marché au groupement de Bureaux d'Etudes CAMPUS DEVELOPPEMENT et MOSAIQUE ENVIRONNEMENT pour un montant global de 585 250 € HT. Les Bureaux d'études ont lancé la phase 1 du projet dès l'été 2025 par l'élaboration du diagnostic et du rapport de présentation. Le comité de pilotage de lancement de la démarche s'est réuni le 4 septembre et des ateliers sont organisés en décembre. L'Agence d'Urbanisme EPURES sera associée à la démarche par l'organisation d'ateliers thématiques (foncier, énergies renouvelables, mobilités).

Une subvention de l'Etat d'un montant de 354 689 € a été allouée à la CC Forez-Est pour l'élaboration du PLUI (Dotation Générale de Décentralisation)

Sur 2026, les Bureaux d'Etudes finaliseront la phase diagnostic, organiseront des formations à destination des nouveaux élus et démarreront la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le montant des missions sur 2026 est estimé à 200 000 € pour les missions du prestataire, de l'agence d'urbanisme et le diagnostic agricole.

En parallèle à l'élaboration du PLUI, les PLU communaux continuent à « vivre » et évoluer et certains d'entre eux feront l'objet de modifications en fonction des besoins des communes (estimation à 150 K€ pour 2026).

## 15. Développement économique

La CC Forez-Est poursuivra activement sa politique économique pour rapprocher emploi/habitat et pour permettre aux entreprises locales de se développer tout en souhaitant favoriser un maillage équilibré de l'offre foncière économique pour rester un territoire économiquement attractif.

Les faits marquants pour l'année 2025 :

- Finalisation de l'installation des 25 panneaux de signalisation de nos zones d'activités pour assurer une meilleure lisibilité de nos zones d'activités
- Actualisation du schéma d'accueil économique qui définit les orientations stratégiques en matière d'offres immobilières et d'accueil des entreprises sur notre territoire
- Parmi les actions en cours pour renforcer l'attractivité économique du territoire, la mise à disposition du foncier à moyen terme avec deux projets structurants : l'ECOPARC DE Balbigny au Nord du territoire qui permettra d'accueillir de nouvelles entreprises industrielles créatrices d'emploi (objectif fixé création de 800 emplois) et au sud la ZAC des Murons II (objectif création de 500 emplois) avec une vocation dominante industrielle.
  - o En complément de l'offre foncière structurante, il s'agit également de proposer à court terme une offre locale à Civens (Projet d'extension de la ZA des Places III de 4,7 ha au total)
- Le lancement d'une étude de gisements foncier confiée à EPURES d'une durée de 18 mois pour prendre en compte les enjeux de sobriété foncière et inscrire Forez-Est dans une trajectoire de zéro-artificialisation
- La clôture de la concession d'aménagement de la zone d'activité de Font de l'Or
- L'achat à l'amiable des terrains de près de 16 ha à l'indivision Pepin dans le cadre du projet de création de l'Ecoparc de Balbigny

### Budget Principal

Le budget principal 2026 prévoira le financement des actions suivantes :

- Un programme annuel d'entretien de voiries des zones d'activités pour un montant prévisionnel de plus de 500 K€ dont :
  - o Travaux mise en conformité Dossier Loi sur l'eau ZA Pré Coton (Pouilly-les-Feurs)
  - o Travaux de voirie ZA du Canal (Chambéon)
  - o Travaux de remise en état de fossés ZA Font de l'Or
  - o Travaux divers ZA
- La poursuite du programme de remise en état de bassins de rétention des ZA pour environ 20 K€
- La programmation d'une première tranche de mise en conformité et de renforcement de la défense incendie pour un montant prévisionnel de 225 400 €
- La poursuite du relamping des ZA sur 2026 confiée au SIEL pour un montant total de travaux de 45 906 € dont 42 693 € à la charge de la CC FOREZ-EST
- La poursuite de la concession d'aménagement de la ZA des Murons II à Veauche sans paiement d'avance à NOVIM
- Poursuivre les études pré opérationnelles du projet de l'ECOPARC de Balbigny : enveloppe prévisionnelle de 100 000 €

### **Budget annexe Zones économiques**

Les dépenses engagées en 2025 s'élèveront à 1 927 683 € dont 1 919 400 € concernent le rachat des parcelles non commercialisées de 04 ha 77a 92ca (ZA du Font de l'Or à Cleppé).

Les recettes issues de la commercialisation des terrains atteindront 321 820 € en 2025 sur l'ensemble des zones.

Pour 2026, peu de travaux à engager sur les zones d'activités : Une enveloppe prévisionnelle de près de 156 000 €.

Les cessions de terrains devraient générer une recette de 1 267 000 €.

### **Budget annexe FADEL**

Ce budget annexe prévoira une enveloppe de 10 000 € pour travaux.

### **Budget annexe Résidence d'entreprise**

Pas de dépenses d'investissements et une recette d'investissement de 300 000 € pour la vente de l'ensemble du bâtiment.

### **Budget annexe immobilier d'entreprises**

Le budget annexe immobilier d'entreprises financera en 2026 des travaux de remise aux normes des ateliers pour les conformer à la réglementation ERP, à hauteur de 50 000 €.

### **Budget annexe immobilier d'entreprises SAMRO**

5 000 € seront prévus pour des travaux du bassin.

### **Budget annexe Croix Rampeau (éco hameau de Cottance)**

L'état général de l'écohameau impliquera des travaux (estimés à 180 000 €) au niveau des voies principales, des dessertes des lots et des zones de stationnements. Ces travaux seront réalisés une fois que l'ensemble des lots auront été vendus. En 2026, une réserve incendie de 300 m<sup>3</sup> sera réalisée pour un montant de 49 500 €.

## **7 – ROB 2026 : LA PROSPECTIVE DU BUDGET PRINCIPAL**

A fin octobre 2025, la prospective du budget principal est en cours de refonte avec notamment un travail des services sur la mise à jour du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Début 2025, des projections d'évolution des dépenses et recettes ont été réalisées pour les prochains exercices, sous réserve du respect des engagements des partenaires financeurs (Etat, Département...).

Elles partent du principe de l'application d'une forte discipline en matière de dépenses et de recettes réalistes, et sont basées :

- sur l'hypothèse d'une évolution faible des bases nationales (1,3 % par an) majorées d'un certain dynamisme propre au tissu économique du territoire, à taux de fiscalité inchangés.
- sur l'hypothèse d'une stabilité des dotations et compensations versées par l'Etat
- sur le principe d'une maîtrise des charges de fonctionnement (hausse de 2% par an), de personnel (hausse de 4 % par an) et des subventions et participations versées par la collectivité (1 à 2 % d'augmentation)

- sur le principe d'une évolution de 5 % par an de la subvention d'équilibre au budget petite enfance
- elles tiennent compte des différents engagements, en dépenses comme en recettes, pris par la collectivité sur la période (attributions de compensation, avances/remboursement d'avances aux budgets annexes, annuités d'emprunt...)

Ces projections dessinent une baisse de l'épargne nette en 2025 (à 3 540 k€) qui se redressera modestement en 2026 et 2027 (sans rejoindre son niveau de 2024) pour ensuite rester sous le seuil des 4 M€ et poursuivre sa diminution.

	Réalisé 2023	Projection 2024	Projection 2025	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028	Projection 2029	Projection 2030	Projection 2031	Projection 2032
<b>Epargne brute</b>	8 467 730	5 899 105	4 867 013	5 319 760	5 114 518	4 918 874	4 800 717	4 487 306	4 336 702	4 174 085
<b>Epargne nette</b>	7 119 300	4 454 105	3 640 355	4 181 263	4 042 212	3 874 650	3 851 353	3 696 009	3 592 120	3 650 147

Cette projection du niveau d'épargne doit être mise en regard tant du poids financier des missions transférées à l'EPCI ces dernières années que des projets d'investissement d'ores et déjà programmés pour la décennie en cours, et ceux qui pourraient s'ajouter à cette programmation.

Un montant d'épargne nette annuelle de 4 M€ doit être considéré comme un minimum à maintenir pour garantir l'essor maîtrisé de notre collectivité.

Outre la grande rigueur dans ses dépenses, d'autres moyens existent pour stabiliser à ce niveau l'épargne de la CC Forez-Est :

- Le questionnement permanent sur le maintien ou le dimensionnement de certaines opérations et activités de la collectivité
- Une maîtrise de la masse salariale
- La recherche d'efficacité et l'ouverture aux nouvelles technologies afin de déployer différemment ses ressources
- La valorisation du travail en régie (principalement celle des bureaux d'étude qui conçoivent certains des projets de la collectivité, estimée à 100 000 € par an)
- La recherche systématique de nouvelles recettes et subventions.

## **8 – ROB 2026 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ORDURES MENAGERES**

### **1. Recettes de fonctionnement**

Depuis 2023, la gestion des déchets ménagers et assimilés est portée intégralement par un budget annexe soumis à la norme comptable M4 qui s'applique à la gestion des services publics industriels et commerciaux (SPIC).

L'harmonisation de la fiscalité réalisée durant l'exercice 2023 est intervenue dans un contexte où la gestion des déchets est de plus en plus coûteuse.

Le coût des principaux marchés de gestion des déchets, renouvelés au 1er janvier 2025 ont augmenté de près de 1,5 millions d'€ HT par rapport à 2023. La Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP), par laquelle l'Etat taxe les collectivités territoriales pour l'enfouissement des déchets, poursuit son augmentation programmée. Fixée à 17€ HT/tonne enfouie en 2019, elle atteint 65 € HT par tonne en 2025.

Pour compenser ce renchérissement du coût du service, une hausse du produit de REOM de près de 30% dès l'année 2025 aurait été nécessaire. Afin d'étaler sur trois exercices l'effort demandé aux usagers (+10% par an du produit de REOM à partir de 2025 jusqu'en 2027), le versement d'une subvention de 700 000 €/an, versée par le budget principal, a été prévu pour les exercices 2024 et 2025. Le BP 2026 prévoit une hausse du produit global de la REOM de 10% en 2026 : le produit de REOM s'établira à 9 075 000 € ce qui représente une hausse de + 825 000 € par rapport au BP 2025.

Dans la mesure où le BP 2026 sera voté sans report ni excédents, la subvention de 700 000 € du budget principal est maintenue au BP 2026.

Les principales autres recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- soutiens des éco-organismes : 1 077 000 €
- conventions avec les EPCI voisins : 200 000 € HT (CCMDL) + 60 000 € HT (LFA)

## 2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont majoritairement issues du compte 611 concernant les prestations de service (7 981 000€ HT soit + 221 000 € par rapport au BP 2025).

Les autres dépenses du chapitre 011 représentent environ 900 000 € dont 450 000 € de subvention d'investissement du site TrivaLoire.

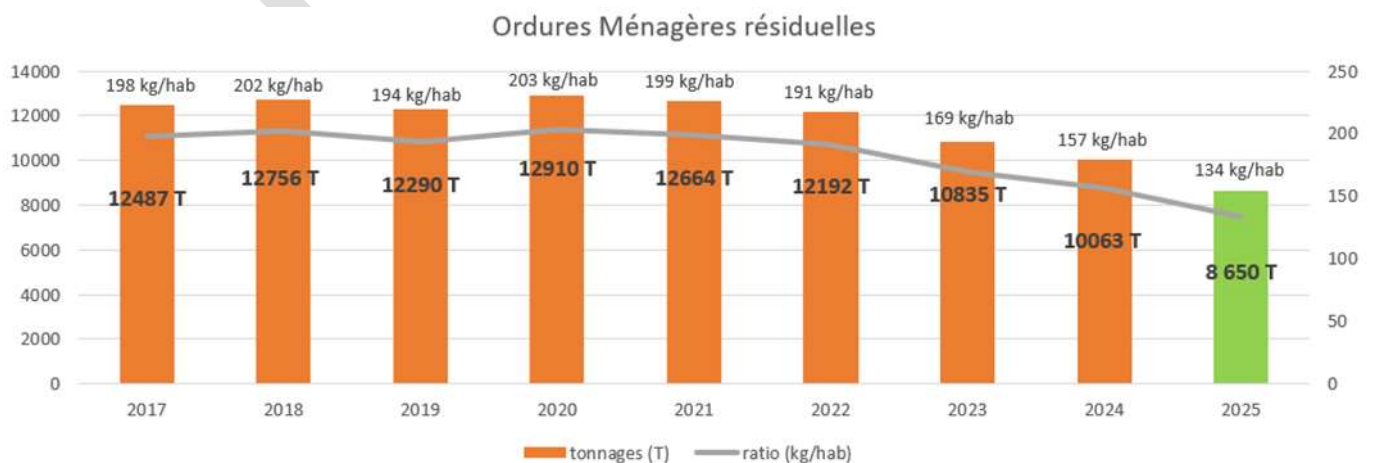
Concernant le compte 611, Plusieurs paramètres ont été pris en compte pour estimer les dépenses de prestations pour l'année 2026 :

- L'évolution des tonnages des différents flux de déchets pris en charge par la CC Forez-Est
- La variation de la population
- L'évolution des prix des nouveaux marchés publics

Les principaux marchés de gestion des déchets ont démarré le 1er janvier 2025 et se terminent le 31 décembre 2030 (tranche ferme).

### Collecte, transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) :

Evolution des tonnages OMr depuis 2017 :



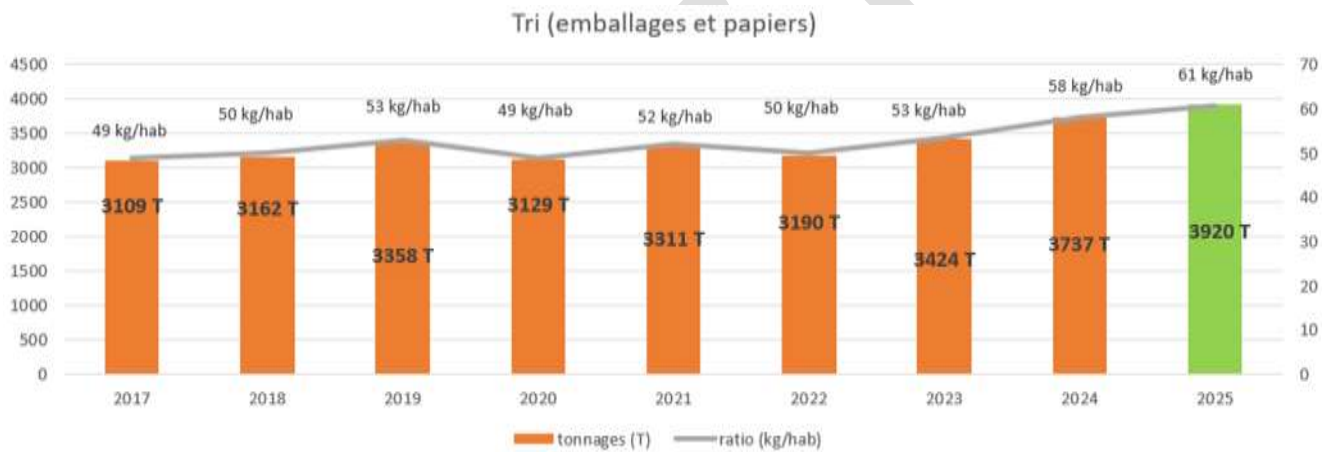
Pour l'année 2026, un prévisionnel sécuritaire de 10 000 tonnes est pris en compte. Pour un traitement de 8000 tonnes à la SATROD et 2000 tonnes au SYTRAIVAL, pour un budget prévisionnel de 3 181 000 € HT.

### Collecte, lavage et traitement des déchets alimentaires :

Début 2023, CC Forez-Est a démarré une collecte expérimentale des déchets alimentaires dans les centres bourgs des centralités. Pour l'année 2026, un prévisionnel de 420 tonnes a été pris en compte pour un montant de 200 000 € HT.

### Collecte et transfert du tri sélectif (emballages et papiers)

Evolution des tonnages de tri (emballages/papiers) pris en charge depuis 2017.



En 2025, la tendance est encore à la hausse. On estime à 3 920 tonnes le gisement collecté sur l'année complète. Une augmentation de près de 5%. Pour 2026, un prévisionnel de 4 000 tonnes est pris en compte pour un montant de 1 385 000 € HT.

### Tri des emballages/papiers (centre de tri TriValoire) et gestion des refus

Il est projeté 750 tonnes de refus en 2026 sur une base de 4 000 tonnes collectées et triées, pour un montant de 550 000 € HT.

### Bas de quai des déchèteries



La CC Forez-Est assure l'évacuation et le traitement de plusieurs flux de déchets collectés en bennes : tout venant, gravats, plâtre, cartons, amiante lié, bois, ferraille et déchets verts (Feurs et Montrond-les-Bains).

Les chiffres ci-dessus ne prennent pas en compte les déchets verts des plateformes (Chazelles-sur-Lyon, Epercieux-St-Paul et Panissières) et les déchets pris en charge par les filières REP (DEEE, mobilier, pneus, piles, articles de bricolage et de jardin...).

En 2026, même avec le déploiement de la responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB), nous resterons sur des bases similaires à la projection 2025 pour un montant de 2 260 000 € HT.

### **Collecte et transfert du verre**

Depuis 2017, l'augmentation des tonnages et ratios collectés est constante (hormis stabilisation entre 2020 et 2021). Néanmoins, depuis 2024, les tonnages diminuent. Pour l'année 2026, un prévisionnel de 2 300 tonnes est pris en compte pour un montant de 130 000 € HT.

### **3. Investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 027 000 € et financeront notamment la poursuite du déploiement du schéma directeur de collecte :

- Conteneurs enterrés et génie-civil : 750 000 € HT
- Réassort de bacs, abri-bacs et colonnes aériennes : 112 000 € HT

Elles permettront également de réaliser quelques travaux d'amélioration de nos déchèteries :

- Travaux en déchèteries + matériels divers : 126 500 € HT
- Remplacement système de clés en déchèteries : 35 000 € HT

### **4. Prospective du budget ordures ménagères**

La prospective financière du budget annexe ordures ménagères a fait l'objet d'une refonte en 2025 et propose une projection jusqu'en 2032.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Hausse du produit de REOM : +10% en 2026 et 2027 puis +3% par an
- 611 : proposition des services pour le BP 2026 puis +2% par an
- Hausse des coûts de maintenance : +2% par an
- Maintien du F-Invest de Trivaloire à 450 k€ par an jusqu'en 2032
- Chapitre 65 : ajustement de la cotisation au Sydemer à 50 k€ en 2026, 80 k€ en 2027 puis 100 k€ jusqu'en 2032
- Chapitre 012 (charges de personnel) : taux de réalisation à 95% pour 2025 puis hausse de +4% par an
- Mise à jour du PPI incluant la fin du déploiement des conteneurs enterrés et semi-enterrés pour 750 k€ en 2026, les travaux de la déchèterie de Montrond les Bains en 2027 pour 600 k€ et ceux pour celle de Panissières en 2028 pour 1 000 k€, les quais de transfert en 2029 pour 2 000 k€
- Inscription d'un emprunt de 500 k€ en 2028 et 1 500 k€ en 2029

Sur la base de ces hypothèses, l'évolution du résultat de clôture et du taux de couverture sont les suivants :

SOLDE EXERCICE = épargne nette + d	-523 458	-583 721	43 222	204 815	106 270	660 016	746 827	837 431
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	2 335 927	1 812 469	1 228 748	1 271 970	1 476 785	1 583 054	2 243 071	2 989 898
RESULTAT DE CLOTURE (Fond	1 812 469	1 228 748	1 271 970	1 476 785	1 583 054	2 243 071	2 989 898	3 827 329

Taux de couverture	96,22%	94,94%	100,88%	102,03%	102,20%	101,04%	101,78%	102,51%
--------------------	--------	--------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

## 9 – ROB 2026 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PETITE ENFANCE

Dans le cadre de sa compétence petite-enfance, la CC Forez-Est poursuit l'objectif de proposer une offre d'accueil du jeune enfant de qualité, équitable et accessible à tous sur le territoire.

Ainsi en 2026, l'évolution du financement des micro-crèches associatives favorisera l'accessibilité financière des familles à ces structures collectives. Le passage en mode PSU (Prestation de Service Unique) des quatre micro-crèches associatives représente une hausse de financement qui sera compensée par un nouveau bonus Caf.

La poursuite des journées pédagogiques pour les professionnels des crèches et pour les assistants maternels, ainsi que le maintien des financements aux structures, participent à garantir la qualité d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Pour favoriser l'accessibilité de toutes les familles, un travail s'engage sur l'inclusion d'enfants porteurs de handicap par le Référent Santé Accueil Inclusif et les chargés de coopération CTG petite-enfance, en lien avec les crèches et les Relais Petite Enfance.

Le travail des crèches en lien avec le Plan Alimentaire Territorial se poursuit, pour atteindre les objectifs de la Loi Egalim. Une hausse des dépenses notamment en alimentation permet de servir davantage de produits bio ou locaux.

Pour l'exercice de ses nouvelles missions d'Autorité Organisatrice, la CC Forez-Est doit élaborer courant 2026, un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Pour ce faire, l'actualisation de l'état des lieux des besoins petite-enfance sera réalisé avec le concours d'un cabinet d'études diagnostiques, qui s'appuiera sur les données du guichet unique.

Enfin, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), la CC Forez-Est poursuit le travail de mise en réseau et de développement d'actions en lien avec les partenaires du territoire sur les axes petite-enfance, soutien à la parentalité et accompagnement des jeunes dans le cadre de la citoyenneté et de la mobilité.

Les demandes de subventions des associations gestionnaires de structures petite-enfance / parentalité (crèches, micro-crèches, relais petite enfance – RPE, et Lieu d'accueil enfants parents – LAEP) sont en hausse d'environ 40 000 €, atténué par le gain d'un bonus supplémentaire de 45 000 € que percevra la CCFE avec le passage des micro-crèches en mode PSU.

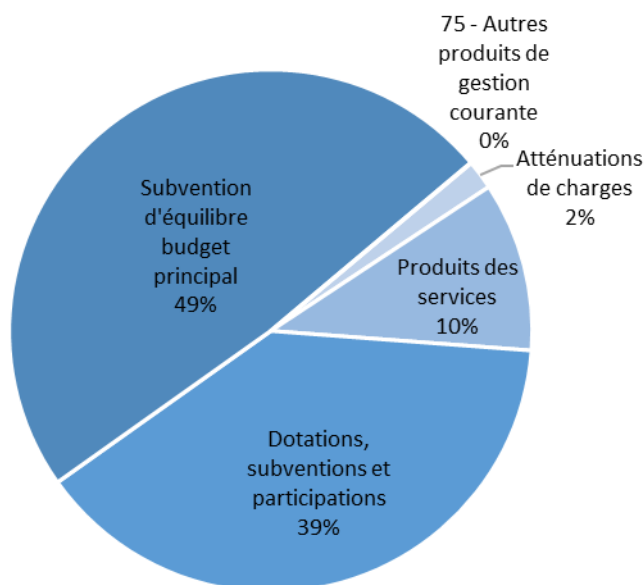
## SUBVENTIONS AUX CRECHES ASSOCIATIVES

ANNEES 2022 - 2023 - 2024 - 2025 - 2026

CRECHES	SUBV. 2022	SUBV. 2023	SUBV. 2024	SUBV. 2024	SUBV. 2025	SUBV. 2025	SUBV. 2026	SUBV. 2026
	ALLOUEE	ALLOUEE	DEMANDEE	ALLOUEE	DEMANDEE	ALLOUEE	DEMANDEE	ALLOUEE
A PETITS PAS - VEAUCHE	70 640	70 640	146 000	105 000	215 500	105 000	136 015	120 000
COCCINELLES & PAPILLONS - VEAUCHE	12 252	23 027	64 226	45 000	77 006	55 000	66 264	60 000
LA RECRE - MONTROND-LES-BAINS	76 731	76 731	136 976	120 000	120 000	120 000	120 000	100 000
LE JARDIN ENCHANTÉ - BALBIGNY	67 821	67 821	80 378	75 000	99 042	75 000	88 829	80 000
BABYLAUNE - FEURS	33 039	33 039	40 000	35 000	40 000	37 000	36 057	37 000
LES PITITES FRIMOUSSES - CUZIEU	5 000	5 000	6 000	5 500	6 500	7 500	18 300	18 300
L'ARCHE DES PITCHOUS - BELLEGARDE	5 000	5 000	24 000	10 000	17 000	14 000	40 000	30 000
L'ILE AUX CALINS - SAINT-CYR-LES-VIGNES	5 000	5 000	24 000	15 000	24 000	19 000	19 000	19 000
LESTRALALA	0	0	13 000	7 500	10 000	10 000	8 900	9 000
RPE BALBIGNY	31 748	31 748	31 718	31 718	35 728	33 500	34 342	34 000
RPE CHAZELLES	21 267	21 247	21 246	21 246	16 000	9 280	9 512	9 500
LAEP CHAZELLES	8 008	0	0	0	5 000	3 660	10 190	10 200
LAEP FEURS	0	10 613	13 911	13 911	14 189	14 700	12 865	12 500
<b>TOTAL SUBVENTIONS CRECHES - RPE - LAEP</b>	<b>336 506</b>	<b>349 867</b>	<b>601 455</b>	<b>484 875</b>	<b>679 965</b>	<b>503 640</b>	<b>800 894</b>	<b>539 500</b>

Cette politique petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité portée par la CC Forez-Est, représente des dépenses globales de fonctionnement évaluées à 4 905 252 € pour l'année 2026. 1 871 957 € de recettes prévisionnelles 2026 viendront atténuer le reste à charge de l'EPCI, en complément d'un abondement du budget principal à hauteur de 2 435 945 € (contre 2 408 55 € en 2025).

### Répartition des recettes de fonctionnement :



Hors subvention d'équilibre du budget principal, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à environ 2.5 M€, en hausse de 75 k€ en lien notamment avec la revalorisation du financement de la CAF suite au passage en mode PSU.

RECETTES						
Chapitre	CA 2024	BP 2025 + résultats N-1	BP 2026	Ecart BP 2025 vs BP 2026 (€)	Ecart BP 2025 vs BP 2026 (%)	
013 Atténuations de charges	86 938,03	80 000,00	88 000,00	8 000,00	10%	
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	489 861,54	481 850,00	508 350,00	26 500,00	5%	
74 Dotations et participations <i>dont 74 subvention d'équilibre du BG</i>	3 697 449,47 <i>1 754 392,14</i>	4 256 687,00 <i>2 408 555,33</i>	4 248 822,00 <i>2 359 865,00</i>	-7 865,00 <i>-48 690,33</i>	0% <i>-2%</i>	
75 Autres produits de gestion courante	1 965,13	1 000,00	1 000,00	0,00	0%	
77 Produits spécifiques	5 462,47			0,00	#DIV/0!	
78 Reprises de provisions pour risques et charges				0,00	#DIV/0!	
<b>Recettes réelles</b>	<b>4 281 676,64</b>	<b>4 819 537,00</b>	<b>4 846 172,00</b>	<b>26 635,00</b>	<b>1%</b>	
<b>Capacité d'autofinancement brute (CAF)</b>		<b>90 600,00</b>	<b>65 157,00</b>	<b>-25 443,00</b>		
042 Opérations ordre transf. entre sections	1 694,90	9 400,00	30 000,00	20 600,00	219%	
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>1 694,90</b>	<b>9 400,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>20 600,00</b>		
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,10	0,00		0,00	#DIV/0!	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 283 371,64</b>	<b>4 828 937,00</b>	<b>4 876 172,00</b>	<b>47 235,00</b>	<b>1%</b>	

Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une hausse maîtrisée de 52 078 € (+1%) par rapport à 2025. Cette hausse est principalement due à la hausse des charges de personnel (+68 000 €) soit +2% liée notamment à l'inscription d'un poste de 0.5 ETP de chargé de mission Convention Territoriale Globale.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) est en baisse de 1% malgré la hausse des coûts d'alimentation de +7 500 € (loi Egalim).

En fonctionnement, le budget annexe Petite Enfance s'équilibre par une subvention du budget principal de 2 359 865 €, en baisse de 48 690 € par rapport à 2025.

DEPENSES						
Chapitre	CA 2024	BP 2025 + résultats N-1	BP 2026	Ecart BP 2025 vs BP 2026 (€)	Ecart BP 2025 vs BP 2026 (%)	
011 Charges à caractère général	534 677,21	707 230,00	697 915,00	-9 315,00	-1%	
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 124 945,47	3 445 000,00	3 513 000,00	68 000,00	2%	
65 Autres charges de gestion courante	489 893,73	560 080,00	554 500,00	-5 580,00	-1%	
66 Charges financières	9 540,40	6 627,00	5 600,00	-1 027,00	-15%	
67 Charges spécifiques		10 000,00	10 000,00	0,00	0%	
68 Provisions pour risques et charges	23 903,00			0,00	#DIV/0!	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 182 959,81</b>	<b>4 728 937,00</b>	<b>4 781 015,00</b>	<b>52 078,00</b>	<b>1%</b>	
042 Opérations ordre transf. entre sections	100 411,83	100 000,00	95 157,00	-4 843,00	-5%	
023 Virement à la section d'investissement		0,00		0,00	#DIV/0!	
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>100 411,83</b>	<b>100 000,00</b>	<b>95 157,00</b>	<b>-4 843,00</b>	<b>-5%</b>	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 283 371,64</b>	<b>4 828 937,00</b>	<b>4 876 172,00</b>	<b>47 235,00</b>	<b>1%</b>	

### Investissements :

Le principal projet d'investissement pour un montant de 1 739 000 € en 2026, réside dans la construction de la nouvelle crèche de Rozier-en-Donzy, qui ouvrira courant 2027.

Une part importante des dépenses 2026 concernera la mise aux normes des équipements des crèches. En effet, l'application du référentiel bâtimentaire au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), avant le 1er septembre 2026. Dans ce cadre, la CC Forez-Est sollicitera les soutiens financiers Caf prévus pour la modernisation des EAJE.

La CC Forez-Est va également devoir procéder à des travaux de reprise de la toiture du bâtiment de la Crèche Forez Enchanté à Feurs (70 000 €).

Pour l'ensemble de ces dépenses (hors AP/CP), ainsi que pour l'équipement en matériel, mobilier et autres travaux nécessaires dans les crèches et Relais Petite Enfance du territoire, le montant s'élèvera à 329 000 € en 2026.

Au global, les dépenses d'équipement 2026 s'élèvent à 2 068 500 €.

## Budget annexe Petite Enfance - Dépenses d'équipement 2026

Code	Opérations	Propositions 2026 (€)
	<b>Crèches communautaires - travaux d'amélioration et acquisition de matériel</b>	<b>2 015 900</b>
PE-10	CRECHE CHAPI CHAPEAU - CHAZELLES	15 000
PE-11	CRECHE FOREZ ENCHANTE - FEURS	86 300
PE-12	CRECHE A PETITS PAS - VEAUCHE	88 000
PE-19	CRECHE LA PASSERELLE - PANISSIERES	33 000
PE-20	CRECHE LA SOURIS VERTE - ROZIER	2 800
PE-21	CRECHE LES PETITS FELINS - ST MARCEL DE FELINES	5 800
PE-22	CRECHE LA RECRE - MONTROND LES BAINS	15 000
PE-23	CRECHE LE JARDIN ENCHANTE - BALBIGNY	11 000
PE-24	MICRO-CRECHE L ARCHE DES PITCHOUS - BELLEGARDE	20 000
AP240002	CRECHE ROZIER EN DONZY CONSTRUCTION (AP/CP)	1 739 000
	<b>Ludothèque</b>	<b>5 000</b>
PE-17	LUDOTHEQUE	5 000
	<b>Relais petite enfance - travaux d'amélioration et acquisition de matériel</b>	<b>10 600</b>
PE-13	RAM PANISSIERES	2 000
PE-14	RAM LES MARMOTS DU FOREZ - FEURS	1 600
PE-15	RAM LES MATRUS - VEAUCHE	3 000
PE-27	RIAPE MONTROND	4 000
	<b>Autres projets</b>	<b>37 000</b>
PE-29	COORDINATION PTE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE	31 000
HAPPE-18	HORS AP POLE ENFANCE MONTROND	4 000
	Signalétique sur plusieurs structure	2 000
	<b>TOTAL</b>	<b>2 068 500</b>

## 10 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du transfert de compétence eau potable et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la CC Forez-Est a choisi de se faire accompagner dans la construction de ses premiers budgets eau et assainissement par le cabinet de conseil en finances publiques Actipublic.

Le 27 octobre, une proposition d'équilibre budgétaire a été transmise par Actipublic. Cette proposition est en cours d'analyse et de révision par les services de la CC Forez-Est afin de compléter ces premières inscriptions avec d'éventuels crédits qui n'auraient pas été pris en compte par Actipublic.

### En section de fonctionnement :

Les hypothèses prises en compte dans cette proposition budgétaire sont les suivantes :

- Chapitres 011/014/65 : cumul des comptes administratifs (CA) 2024 des communes et syndicats avec une hypothèse de hausse de +4%. Au chapitre 65, les indemnités des élus des syndicats ont été supprimées.
- Chapitre 012 : les données ont été transmises par la CC Forez-Est. A ce stade, elles ne comportent pas les coûts de mise à disposition de personnel. Les charges de personnel s'élèvent à 750 000 € et comprennent la refacturation du budget eau potable à hauteur de 585 000 €

- Chapitre 67 : une enveloppe de 5 000 € de charges exceptionnelles est prévue.
- Les dotations aux amortissement et reprises de subventions ont également été calculées à partir des CA 2024 +4% dans l'attente des inventaires mis à jour
- Les recettes tarifaires sont simulées avec un tarif 2026 x dernières bases facturables connues. L'évolution tarifaire prévoit une hausse de +2% des parts fixes et variables par rapport à 2025 sauf pour communes ayant voté une hausse de tarif supérieure pour 2026.
- Pour les communes qui n'avaient pas assujetti leur service à la TVA, le tarif est minoré de 10% avant application de la hausse de 2% liée à l'inflation pour éviter un effet de seuil lié à la première application de la TVA.
- Le produit des PFAC 2024 est reconduit

A ce stade de la préparation budgétaire, les propositions sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
Chapitre	BP 2026 Actipublic	BP 2026 CCFE	Ecart (€)	Ecart (%)	Chapitre	BP 2026 Actipublic	BP 2026 CCFE	Ecart (€)	Ecart (%)	
011	Charges à caractère général	1 434 078,00	1 434 078,00	0,00	0%	013	Atténuations de charges		0,00	#DIV/0!
012	Charges de personnel	750 000,00	750 000,00	0,00	0%	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 472 474,00	4 472 474,00	0,00
							Travaux		0,00	#DIV/0!
014	Atténuation de produits	91 150,00	91 150,00	0,00	0%		Redevance assainissement collectif		0,00	#DIV/0!
							Redevance AELB		0,00	#DIV/0!
65	Autres charges de gestion courante	104 905,00	104 905,00	0,00	0%		Autres		0,00	#DIV/0!
66	Charges financières	339 893,00	339 893,00	0,00	0%	74	Dotations et participations	109 604,00	109 604,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	5 000,00	0,00	0%	75	Autres produits de gestion courante	218 340,00	218 340,00	0,00
68	Provisions pour risques et charges			0,00	#DIV/0!	77	Produits spécifiques		0,00	#DIV/0!
	Dépenses réelles	2 725 026,00	2 725 026,00	0,00	0%	78	Reprises de provisions		0,00	#DIV/0!
							Recettes réelles	4 800 418,00	4 800 418,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre section	2 362 204,00	2 362 204,00	0,00	0%		Capacité d'autofinancement brute (CAF)	2 075 392,00	2 075 392,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	661 426,00	661 426,00	0,00	0%	042	Opérations ordre transf. entre sections	948 238,00	948 238,00	0,00
	Dépenses d'ordre	3 023 630,00	3 023 630,00	0,00	0%		Recettes d'ordre	948 238,00	948 238,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté					002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	#DIV/0!
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 748 656,00</b>	<b>5 748 656,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 748 656,00</b>	<b>5 748 656,00</b>	<b>0,00</b>

La capacité d'autofinancement brute (CAF) s'élève à environ 2 075 000 € et permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 661 426 €.

#### En section d'investissement :

- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 10 M€ (sur la base des données collectées par la CC Forez-Est auprès des communes sur les travaux restant à réaliser en 2026)
- Les subventions d'investissement sont inscrites à hauteur de 1.8 M€
- Le FCTVA au titre des investissements 2025 des communes est inscrit pour 719 k€
- Un emprunt de 6.36 M€ est inscrit pour l'équilibre de la section

INVESTISSEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
Chapitre	BP 2026 Actipublic	BP 2026 CCFE	Ecart (€)	Ecart (%)	Chapitre	BP 2026 Actipublic	BP 2026 CCFE	Ecart (€)	Ecart (%)	
20	Immobilisations incorporelles	606 691,00	606 691,00	0,00	0%	10	Dotations, fonds divers et réserves	719 290,00	719 290,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	549 018,00	549 018,00	0,00	0%	13	Subventions d'investissement	1 814 208,00	1 814 208,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8 844 291,00	8 844 291,00	0,00	0%	16	Emprunts en euros	6 361 349,00	6 361 349,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	114 400,00	114 400,00	0,00	0%	10	Dotations, fonds et réserves		0,00	#DIV/0!
16	Emprunts et dettes assimilées	855 839,00	855 839,00	0,00	0%		Recettes réelles	8 894 847,00	8 894 847,00	0,00
	Dépenses réelles	10 970 239,00	10 970 239,00	0,00	0%	021	Virement de la section de fonctionnement	661 426,00	661 426,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre section	948 238,00	948 238,00	0,00	0%	040	Opérations ordre transf. entre sections	2 362 204,00	2 362 204,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	300 000,00	0,00	#DIV/0!	041	Opérations patrimoniales	300 000,00	300 000,00	0,00
	Dépenses d'ordre	948 238,00	1 248 238,00	300 000,00	32%		Recettes d'ordre	3 023 630,00	3 323 630,00	300 000,00
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 918 477,00</b>	<b>12 218 477,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>3%</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>11 918 477,00</b>	<b>12 218 477,00</b>	<b>300 000,00</b>

## 11 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET EAU POTABLE

Comme pour l'assainissement, le 27 octobre, une proposition d'équilibre budgétaire a été transmise par Actipublic. Cette proposition est en cours d'analyse et de révision par les services de la CC Forez-Est afin de compléter ces premières inscriptions avec d'éventuels crédits qui n'auraient pas été pris en compte par Actipublic.

### En section de fonctionnement :

Les hypothèses prises en compte dans cette proposition budgétaire sont les suivantes :

- Chapitres 011/014/65 : cumul des comptes administratifs (CA) 2024 des communes et syndicats avec une hypothèse de hausse de +4%. Au chapitre 65, les indemnités des élus des syndicats ont été supprimées.
- Chapitre 012 : les données ont été transmises par la CC Forez-Est. A ce stade, elles ne comportent pas les coûts de mise à disposition de personnel ni la part assainissement des salaires qui est porté par le budget eau (585 000 €) et qui fera l'objet d'une refacturation au budget assainissement. Les charges de personnel s'élèvent à 900 000 €.
- Chapitre 67 : une enveloppe de 5 000 € de charges exceptionnelles est prévue.
- Les dotations aux amortissement et reprises de subventions ont également été calculées à partir des CA 2024 +4% dans l'attente des inventaires mis à jour
- Les recettes tarifaires sont simulées avec un tarif 2026 x dernières bases facturables connues. L'évolution tarifaire prévoit une hausse de +2% des parts fixes et variables par rapport à 2025 sauf pour communes ayant voté une hausse de tarif supérieure pour 2026.

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES					RECETTES					
Chapitre	BP 2026 Actipublic	BP 2026	Ecart €	Ecart %	Chapitre	BP 2026 Actipublic	BP 2026	Ecart €	Ecart %	
011	2 183 864,00	2 183 864,00	0,00	0%	013			0,00	#DIV/0!	
012	900 000,00	900 000,00	0,00	0%	70	5 392 804,00	5 392 804,00	0,00	0%	
014	581 674,00	581 674,00	0,00	0%				0,00	#DIV/0!	
65	92 689,00	92 689,00	0,00	0%	74			0,00	0%	
66	163 243,00	163 243,00	0,00	0%	75	361 527,00	361 527,00	0,00	0%	
67	5 000,00	5 000,00	0,00	0%	77			0,00	0%	
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 926 470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>5 754 331,00</b>	<b>5 754 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
						<b>Capacité d'autofinancement brute (CAF)</b>	<b>1 827 861,00</b>	<b>1 827 861,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
042	1 450 430,00	1 450 430,00	0,00	0%	042	257 872,00	257 872,00	0,00	0%	
023	635 303,00	635 303,00	0,00	0%		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>257 872,00</b>	<b>257 872,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>2 085 733,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 012 203,00</b>	<b>6 012 203,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 012 203,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>						

La capacité d'autofinancement brute (CAF) s'élève à environ 1 828 000 € et permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 635 303 €.

### En section d'investissement :

- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2.5 M€ (sur la base des données collectées par la CC Forez-Est auprès des communes sur les travaux restant à réaliser en 2026)
- Un emprunt de 1.33 M€ est inscrit pour l'équilibre de la section



## **Les fonds de concours liés à des actions de développement durable :**

### *Travaux de rénovation énergétique*

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), une enveloppe de 210 000 € répartie sur les 6 ans du PCAET (35 000 €/an) a été fléchée pour accompagner les communes dans leurs travaux de rénovation énergétique (délibération 36 du 19 mai 2021). Depuis 2021, environ 142 000 € ont été versés (ou sont engagés) aux communes sur ce fonds.

L'enveloppe de 35 000 € a été inscrite au BP 2026.

### *Ombrières photovoltaïques :*

Dans le cadre du PCAET, CC-Forez-Est s'est donnée pour objectif de développer la production d'énergie renouvelable sur son territoire. L'implantation d'ombrières photovoltaïques contribue à cette production tout en limitant l'artificialisation des sols.

Afin d'encourager les communes à développer ces installations, une enveloppe annuelle de 30 000 € est prévue sur la durée du PCAET (6 ans à partir de 2021). En 2025, l'enveloppe de 30 k€ a été entièrement consommée (dossiers de 2023).

L'enveloppe de 30 000 € a été inscrite au BP 2026.

### *Solutions de récupération d'eau :*

Dans le cadre de son PCAET, la CC Forez-Est s'est fixée comme objectif une meilleure prise en compte des enjeux liées à la ressource en eau. Dans ce cadre, elle souhaite accompagner les communes sur la mise en place de solutions visant à la récupération ou au recyclage de l'eau pour des usages technique ou pour l'arrosage du fleurissement (dans le respect des éventuelles réglementations en vigueur).

Le montant de l'enveloppe dédiée au financement de ce fonds de concours (délibération du 25 janvier 2023) sera déterminé chaque année par délibération du conseil communautaire. Le montant de l'aide pourra atteindre 50% maximum du coût total du projet avec un plafonnement à 2 500 € par commune.

Depuis 2023, environ 30 000 € ont été versés (ou sont engagés), représentant 12 dossiers.

Le montant inscrit au BP 2026 est de 10 000 € pour ce fonds de concours.

## 13 – LES DONNEES RELATIVES AU PERSONNEL

### 1. Structure des effectifs

#### Bilan 2025

##### Evolution des effectifs et de leur structure entre 2024 et 2025

##### 2024 (source Rapport social unique 2024) :

211 agents au 31/12/24 dont 1 emploi fonctionnel – 180,42 ETPR  
62% de fonctionnaires / 38 % de contractuels  
18% de catégorie A, 31% de catégorie B et 51 % de catégorie C  
Taux de féminisation de 75%

##### 2025 (base : logiciel CIRIL – données provisoires au 30/09/25)

209 agents au 30/09/25 dont 1 emploi fonctionnel  
65 % de fonctionnaires / 35 % de contractuels  
22% de catégorie A, 32% de catégorie B et 46 % de catégorie C  
Taux de féminisation de 77%

Quelques observations :

- Une stabilité des effectifs
- Une hausse de la part des agents en catégorie A
- Une relative stabilité dans la répartition par filière et par genre.  
Le pourcentage de 77% de femmes s'explique notamment par la nature des compétences exercées par la CC Forez-Est qui dispose en régie directe de 5 crèches sur son territoire et de 4 RPE (relais petite enfance) : les métiers de ce secteur attirant principalement du personnel féminin, le personnel en crèches et en RPE est exclusivement féminin.
- Pour la répartition selon le statut, et contrairement aux années précédentes, la tendance est à une augmentation de la part des fonctionnaires.
- 4 créations de postes permanents, 1 création de postes non permanent et 2 augmentations horaire en 2025 :

Budget	Personne physique	ETP	Métier
Création - Emplois permanents			
BP	1	1,00	Directeur finances (chargé mission DG par glissement de poste)
BP	1	1,00	Directeur Juridique/Marchés publics/Achats
BP	1	1,00	Agent d'exploitation (Pour EAU/AC)
BP	1	1,00	Chargé de mission Développement durable
Création - Emploi non permanent			
BP	0	1,00	Chargé de mission « Terre de Tisseurs »
Augmentation de la quotité horaire			
PE	0	0,06	Renfort cuisine -crèche Chazelles s/L (+ 2h30)
PE	0	0,07	Renfort entretien – crèche Chazelles/L (+2h)

## Perspectives 2026 : créations de poste envisagées pour 2026

### A. Pour les 3 budgets supportant du personnel en 2025 :

Budget	Service	ETP	Métier	Observations
Création – Emplois non permanents				
OM	Déchets	1,00	Chargé de prévention collecte	Poste non permanent, Prolongation pour 12 mois
Augmentation de la quotité horaire				
PE	COORD	0,5	Chargé CTG	Poste en cours d'arbitrage
PE	Crèche Rozier		5h renfort CAP petite enfance	Soutien temporaire à la directrice en lien avec le projet de construction de la crèche

A l'exclusion des créations de poste liées au déroulé de carrière (réussite concours examen et avancement de grades), aucune création de poste n'est prévue sur le budget général. Des ajustements au niveau de certaines cotations métier (pour le RIFSEEP) et une réflexion sur la mise en place d'un système d'astreinte sont prévus.

**Total estimé : + 90 000 € (incluant le poste non-permanent « déchets ») dont + 52 000 € sur le budget principal**

### B. Pour les 2 nouveaux budgets annexes « eau potable » et « assainissement collectif » :

En lien avec le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectifs », deux nouveaux budgets annexes vont supporter des frais de salaire. Une structuration de ces services est à prévoir à partir de 2026 avec l'arrivée d'une trentaine d'agents, fonctionnaires et contractuels :

- 13 agents transférés des communes/syndicats
- 5 agents transférant du budget principal de la CC Forez-Est vers les budgets annexes

- Une douzaine de postes en création dont la moitié dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour assurer la continuité de service avec des postes préexistants dans les communes mais sans agent à transférer (pour cause de départ en retraite ou mobilité interne en 2025). Les autres créations de poste portent notamment sur des métiers d'agent technique contrôle et conformité, d'agents technique travaux, chargé d'études et travaux.

**Total estimé des créations de postes (hors cout des agents transférés) : + 330 000 €**

### **Evolution prévisionnelle sur le moyen-terme :**

Pour le budget principal et les budgets annexes « Ordures ménagères » et « Petite Enfance », la CC Forez-Est est arrivée à une structuration complète et donc à une stabilité de ses effectifs. L'objectif sera de travailler sur l'efficacité et d'optimiser les ressources en place avec le souci de l'adaptabilité du service public.

L'année 2026, affichant une stabilité voire une baisse de son chapitre 012 dans son prévisionnel pour ces 3 budgets, est en « trompe l'œil » et cache deux effets temporaires :

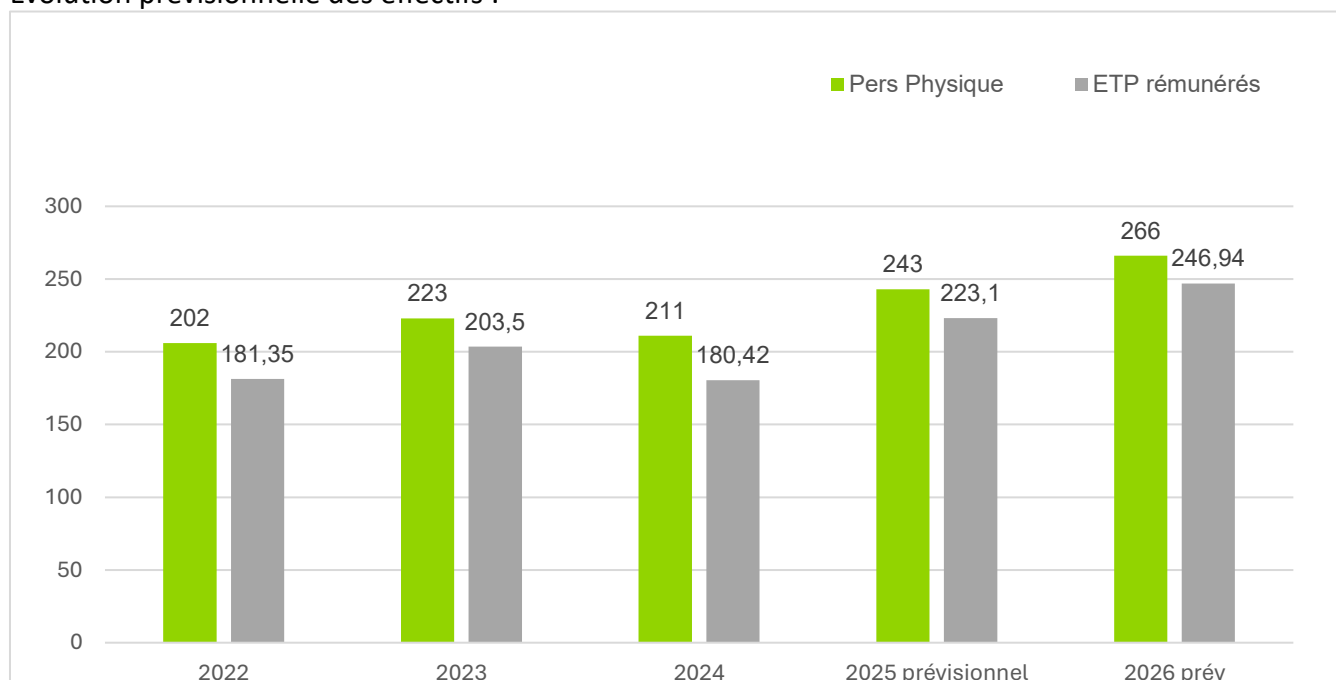
- Le redéploiement du personnel piscine, affecté temporairement sur d'autres services, ce qui vient minorer le recours aux contractuels (remplacements/ saisonniers). Par ailleurs, certains contractuels du service piscine (fermée pour cause de travaux) n'ont pas été reconduits pour 2026.
- Le transfert d'une partie du personnel du budget principal vers les nouveaux budgets annexes « eau potable » et « assainissement collectif », venant minorer le montant de la masse salariale prévisionnelle 2026 du budget principal par rapport à 2025.

Pour les budgets « eau potable » et « assainissement collectif », une trentaine d'agents sera affectée sur ces 2 budgets pour l'année 2026, qui sera une année de structuration.

Des ajustements seront vraisemblablement à prévoir sur les années à venir.

## SYNTHESE :

Evolution prévisionnelle des effectifs :



L'évolution prévisionnelle 2026 intègre les créations de poste présentées au-dessus.

L'année 2026 est à prendre avec précaution avec des moyens humains revus à la baisse dans certains services (non-renouvellements de postes liés à la fermeture des travaux piscine) mais qui seront à prévoir de nouveau pour 2027.

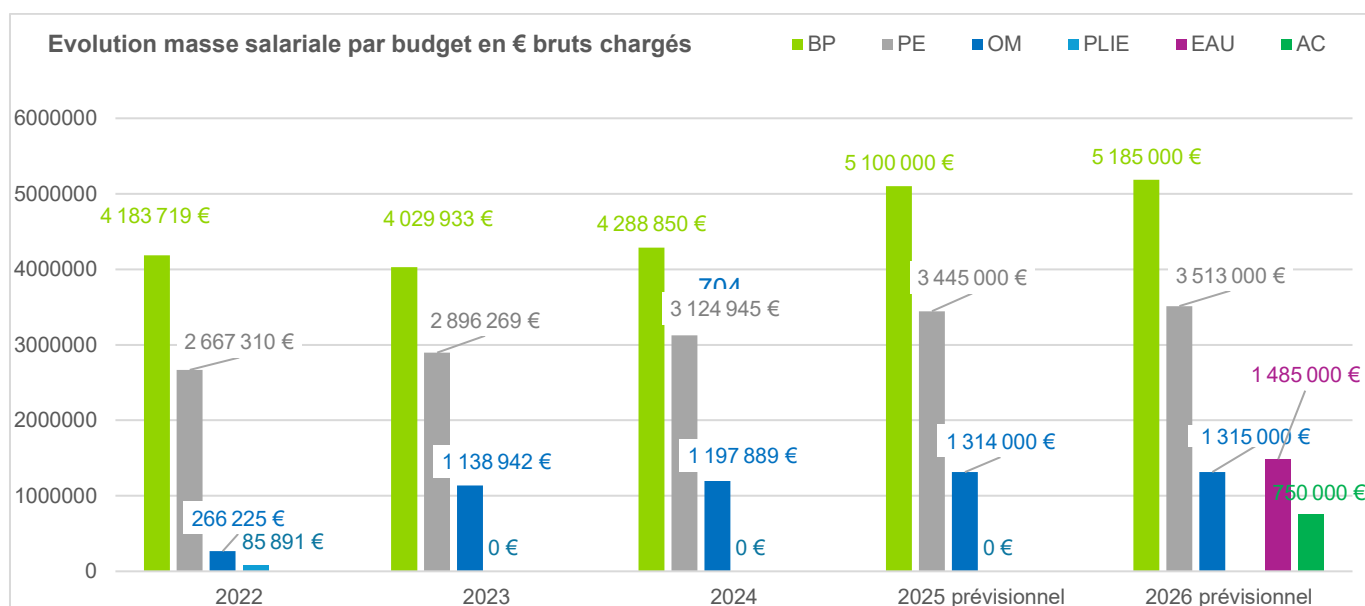
### Ventilation prévisionnelle des effectifs sur le moyen-terme :

Par rapport aux dernières données connues (2024), pas d'évolution significative en 2026 à prévoir du personnel, compte tenu des recrutements envisagés, selon la répartition suivante

		2023 (31/12)	2024 (31/12)
Statut	Fonctionnaires	57%	62%
	Contractuels	43%	38%
Catégorie hiérarchique	A	18%	18%
	B	29%	31%
	C	52%	51%
Genre	Hommes		25%
	<i>Fonctionnaires</i>	27%	25%
	<i>Contractuels</i>	25%	24%
	Femmes		75%
	<i>Fonctionnaires</i>	73%	75%
	<i>Contractuels</i>	75%	76%
Les 3 premières filières représentées	Technique	34%	33%
	Administrative	32%	35%
	Médicosociale	22%	21%

## 2. Masse salariale

### Evolution de la masse salariale par budget



BP = budget principal  
 PE = budget annexe Petite Enfance  
 OM = budget annexe Ordures ménagères  
 PLIE = budget annexe du PLIE  
 Eau = budget annexe de l'eau potable  
 AC = budget annexe de l'assainissement collectif

Evolution du chapitre 012 en € et dépenses prévisionnelles de personnel 2026							
Année	BP	PE	OM	PLIE	EAU	AC	TOTAL
2020	3 840 026	2 454 512	390 015	132 318	X	X	6 816 871
2021	3 790 128	2 512 453	256 945	101 255	X	X	6 660 781
2022	4 183 719	2 667 310	266 225	85 893	X	X	7 203 147
2023	4 017 536	2 887 227	1 134 681	0	X	X	8 039 444
2024	4 288 849	3 124 945	1 197 889	0	X	X	8 611 684
2025 (prév)	5 100 000	3 445 000	1 314 000	0	X	X	9 859 000
2026 (prév)	5 170 000	3 513 000	1 315 000	0	1 485 000	750 000	12 233 000

La spécificité 2026 est la création de deux nouveaux budgets annexes résultant du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif ».

La majorité des agents travaillant sur les 2 budgets, leur rémunération sera supportée en intégralité par le budget « eau potable » avec refacturation au budget « assainissement collectif ». Les dépenses sont prévues en conséquence avec une recette du même montant à inscrire au chapitre 70 pour le budget « eau potable » (montant du remboursement annuel estimé à 585 000 €)

Les frais prévisionnels des services support sont également intégrés dans les dépenses des budgets annexes « eau potable » et « assainissement collectif » pour un montant de 200 000 € qui sera inscrit en recette (chapitre 70) du budget principal.

### Répartition des dépenses de personnel par nature/éléments de rémunération :

En € / Nature :	64111	64112	64113	64118	64131	64132	64138	6417	Total Cotisations	TOT CHAP 012
Budget	Rému Titulaires	SFT	NBI	Autres indemnités (primes)	Rému NT	SFT NT	Primes NT	Rému appre ntis		
BP 2024	1 600 281	26 157	31 437	465 233	637 391	3 640	149 876	11 032	1 363 802	4 288 849
<i>en % du 012</i>	<i>37,3</i>	<i>0,6</i>	<i>0,7</i>	<i>10,8</i>	<i>14,9</i>	<i>0,1</i>	<i>3,5</i>	<i>0,3</i>	<i>31,8</i>	<i>100,0</i>
BP 31/10/25	1 360 705	21 376	30 553	402 705	584 242	1 768	148 190	2 132	1 257 336	3 809 007
<i>en % du 012</i>	<i>35,7</i>	<i>0,6</i>	<i>0,8</i>	<i>10,6</i>	<i>15,3</i>	<i>0,0</i>	<i>3,9</i>	<i>0,1</i>	<i>33,0</i>	<i>100,0</i>
BP 2026 prév	1 861 724	28 952	41 360	546 469	793 078	2 585	201 113	3 102	1 706 617	5 185 000
<b>PE 2024</b>										
	1 060 974	19 622	4 977	166 831	690 946	13 678	124 120	11 614	1 032 183	3 124 945
<i>en % du 012</i>	<i>34,0</i>	<i>0,6</i>	<i>0,2</i>	<i>5,3</i>	<i>22,1</i>	<i>0,4</i>	<i>4,0</i>	<i>0,4</i>	<i>33,0</i>	<i>100,0</i>
<b>PE 31/10/25</b>										
	900 086	19 138	5 894	140 942	556 876	10 254	109 447	18 010	912 730	2 673 377
<i>en % du 012</i>	<i>33,7</i>	<i>0,7</i>	<i>0,2</i>	<i>5,3</i>	<i>20,8</i>	<i>0,4</i>	<i>4,1</i>	<i>0,7</i>	<i>34,1</i>	<i>100,0</i>
<b>PE 2026 prév</b>										
	1 182 827	25 294	7 729	185 135	731 758	13 349	143 682	23 537	1 199 690	3 513 000
<b>OM 2024</b>										
	6411			6413	6414	6415			Cotisations	TOT CHAP 012
Budget	Rému			Autres indemnités	Primes	SFT				
OM 2024	689 472			81 141	28 539	8 266			390 471	1 197 889
<i>en % du 012</i>	<i>57,6</i>			<i>6,8</i>	<i>2,4</i>	<i>0,7</i>			<i>32,6</i>	<i>100,0</i>
<b>OM 31/10/25</b>										
	542 544			72 130	26 625	4 886			328 906	975 091
<i>en % du 012</i>	<i>55,6</i>			<i>7,4</i>	<i>2,7</i>	<i>0,5</i>			<i>33,7</i>	<i>100,0</i>
<b>OM 2026 prév</b>										
	731 666			97 310	35 900	6 575			443 550	1 315 000

La répartition des dépenses évolue peu tout en constatant une augmentation de la part des cotisations sur l'ensemble des 3 budgets qui peut s'expliquer par la hausse de la cotisation CNRACL et la revalorisation des titres restaurants depuis le 01/07/2025, hausse qui sera confirmée en 2026.

Pour 2026, s'ajouteront les 2 budgets annexes « eau potable » et « assainissement collectif » qui supporteront des rémunérations de personnel titulaires et contractuels avec des éléments de rémunération déjà présents dans les actuels budgets (primes, NBI, SFT, titres restaurant...) et des remboursements de frais de service support.

## Focus sur l'évolution de la masse salariale entre le prévisionnel 2025 et le prévisionnel 2026 :

### **❶ Evolution de + 140 000 € sur le chapitre 012, à périmètre constant (hors budgets « eau potable » et « assainissement collectif ») :**

#### **① Nouvelles dépenses 2026 : + 440 000 €**

- Les hausses réglementaires 2026 prévisibles : Hausse de 3 points de la cotisation employeur CNRACL, hausse liée à l'effet « Glissement Vieillesse Technicité », hausse liée à la revalorisation de la participation employeur sur les titres restaurants, hausse liée à la mise en place d'une participation employeur à la mutuelle santé.
- Les créations de poste 2025 impactant 2026 en année pleine (Chargé de mission DG, Directeur juridique, Agent d'exploitation, Chargé de mission Terre de tisseurs, ..)
- Les créations / transformation de postes 2026

#### **② Dépenses non reconduites en 2026 : - 300 000 €**

Transfert de 5 postes du budget principal vers les budgets « eau potable » et « assainissement collectif » (-230 000 €) non reconduction de postes à la piscine, non-reconduction d'un apprenti, baisse des renforts saisonniers dans certaines structures (ludothèque, déchèteries).

#### **③ Des recettes / atténuation de charges** (Chapitre 13 + articles 70 845 / 70 848 et 74 718) sont à prévoir pour 2026 :

- Remboursement maladies (par l'assurance statutaire RELYENS et la CPAM)
- Les recettes des titres-restaurant (remboursement de la part agent)
- Les recettes pour remboursement d'une quote-part des services support par les budgets annexes « eau potable » et « assainissement collectif » (200 000 €)

Sans compter la participation financière (subvention) de l'Etat ou partenaires à certains postes ou dispositifs (Petite Ville de demain, Programme Alimentaire Territorial, Guichet unique petite enfance, Chargés de coopération ...).

## **1. Durée effective du travail**

La durée de travail est de 1607 heures pour tout agent à temps complet, avec diverses modalités d'organisation possibles.

En effet, l'articulation entre vies personnelle et familiale reste une préoccupation traduite dans les choix d'organisation du temps de travail définis par le règlement intérieur.

- Mise en place d'organisations variées de temps de travail avec choix possible (pour certains services) entre une organisation de travail sur 35 heures hebdomadaires (réparties au choix sur 4,5 jours ou 5 jours) ou une organisation de travail sur 39 heures hebdomadaires avec l'octroi de 23 jours de « RTT ». Une annualisation du temps de travail est en place pour le service de la piscine Forez Aquatic.

Avec l'arrivée des services de l'eau et de l'assainissement collectif, une nouvelle organisation de travail (37h30 + 15 jours de « RTT ») sera proposée aux agents de ces services.

- Mise en place du temps partiel sur les quotités de 50%, 60%, 70%, 80% et 90% avec un assouplissement réglementaire du temps partiel.
- Mise en place d'autorisations d'absence et notamment d'absences pour « enfants malades »
- Instauration du télétravail régulier et télétravail ponctuel avec une charte « télétravail » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et des assouplissements actés par avenants avec possibilité d'un télétravail régulier jusqu'à 2 jours par semaine.

Le diagnostic sur les risques psychosociaux et la Qualité de vie au travail, et le plan d'actions qui en a découlé, n'ont pas pointé de difficulté particulière sur la thématique liée à l'articulation « vie privée/vie professionnelle » qui ressort au contraire comme un point fort de l'organisation de la Communauté de communes de Forez-Est.

Le suivi et circuit de validation des heures de travail (planning de travail, congés payés, heures supplémentaires et complémentaires, CET) est assuré de manière dématérialisée via le logiciel métier de paie (CIRIL Civil).